

Histoire et Archéologie spadoises.

Musée de la Ville d'Eaux Villa royale Marie-Henriette SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



Le Pouhon à Spa - 1817
G. de Howen
(Coll. Musée de la Ville d'Eaux, Spa)

Juin 1984

Avenue Reine Astrid 77 B

4880 Spa

10me année

JUIN 1984

BULLETIN n° 38

S O M M A I R E

Notre exposition d'été 1984	Docteur André HENRARD	49
Des lecteurs nous écrivent I		50
Illustration du patrimoine naturel de l'entité spadoise. Les arbres remarquables au Nord de Spa.	Pharm.Col. e.r. Louis PIRONET	51
Les Eaux de Spa. Quatre siècles d'exportation fêtés	Léon-Maurice CRISMER	58
La Location du buffet du Waux-Hall en 1782	Pierre DEN DOOVEN	65
Un Bobelin de 1790: Félix de Lannoy	Alexis DOMS	73
Victor Hugo et Spa	Guy PEETERS	83
Des lecteurs nous écrivent II		92

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

Editeur responsable: Histoire et Archéologie Spadoises. A.S.B.L.

Secrétariat: Maurice et Marie-Thérèse Ramaekers, Préfayhai 8. - 4880 SPA

Tél.: (087) 77.17.68.

Rédaction: Raymond Manheims. Av. Léopold II, 9. Tél.: (087) 77.13.06. à Spa

Tirage du bulletin: 700 exemplaires. Tous les trimestres.

Nos nouveaux membres

Mr Gilbert Balhan	Spa	Mr André Lallemand	Spa
Mr Michel Christiane	Theux	Mme André Lallemand	Spa
Mme Michel Christiane	Theux	Mme Joseph Lambert	Spa
Mr Georges Dessy	Spa	Mlle Nelly Leloup	Bruxelles
Mr Charles J. Dethier	Farnham G.B.	Mme Rachel Lheureux	Bruxelles
Mr Jean Dujardin	Bruxelles	Mr Joseph Marcotte	Spa
Mme Jean Dujardin	Bruxelles	Musée du Folklore Leon Maes	Mouscron
Mr Luc Duysinx	Spa	Mr Jean-Marie Orban	Spa
Mlle Monique Fraiture	Spa	Mr Jacques Schuind	Spa
Mme Denise Francotte	Bruxelles	Mme Jacques Schuind	Spa
Mr André Herman	Spa	Seminarie voor Archeologie	
Mme André Herman	Spa	Rijksuniversiteit	Gent
Mme Adèle Hurlet	Welkenraedt	Mme Adèle Vanden Bosch	Bruxelles
Mlle Evelyne Labasse	Spa	Liste arrêtée au 1er mai 1984: 26 nouveaux membres.	

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Cotisations pour 1984

1° Aux anciens.

Celui qui trouve, à cheval sur la couverture du bulletin, une formule de virement est invité à payer sa cotisation de 400 francs s'il ne veut pas voir suspendre la livraison des bulletins suivants. Merci de sa confiance !

1° Aux nouveaux.

Celui qui nous verse 400 francs en mentionnant bien son nom, son prénom, et son adresse très complète (sa qualité de marié, s'il échet) peut devenir membre de notre A.S.B.L. L'adresse du virement: HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE SPADOISES, Avenue Léopold I, 9 à 4880 SPA. Au compte 348-0109099-38.

Il reçoit les quatre bulletins trimestriels de l'année.

Il bénéficie de l'accès gratuit au Musée de la Ville d'Eaux, lui et ceux des siens abrités sous son toit.

Il est convié gratuitement aux activités diverses de l'association.

Il est certain du plaisir de lire une quantité d'études et articles très intéressants publiés dans plus de 200 pages de texte agrémentées de plus de 40 pages d'illustrations.

NOTRE EXPOSITION d'ETE 1984
oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Lorsque notre musée, en 1966, mit sur pied l'exposition " DESSINS et LAVIS SPADOIS ", il l'avait limitée à des œuvres antérieures à 1815.

C'est donc une suite que nous allons lui donner, puisque notre thème sera en 1984 " VUES DE SPA ET DE SES ENVIRONS DE 1815 A 1914 ".

Cette fois aussi il s'agira avant tout de dessins et de lavis, bien que les organisateurs envisagent de leur adjoindre quelques peintures ou quelques bois peints répondant au thème énoncé.

Nos lecteurs savent que depuis l'époque du général de Howen, dont une oeuvre orne le présent bulletin, jusqu'à la première guerre mondiale, maint artiste s'est inspiré de notre bourg et de ses sites: pensons à Joseph Body, à Paul Reigler, à Midrez et à tant d'autres dessinateurs. En sortant leurs œuvres de nos réserves, nous donnerons à nos membres et au public l'occasion de découvrir ou de retrouver des endroits pleins de charme vus par des gens de grand talent.

Cette exposition, qui couvrira un siècle très important à bien des égards, s'ouvrira le samedi 16 juin pour se terminer le dimanche 16 septembre 1984. Elle sera accessible tous les jours de 14 h.30 à 17 h.

Docteur André HENRARD
Président.

Des lecteurs écrivent.

1. En écho à l'anecdote du siège utilisé par l'empereur Guillaume II à Eisdén, lors de son passage en Limbourg hollandais en novembre 1918, Monsieur Georges Couvreur, dans une lettre venant d'Espagne en date du 3 mars et adressée à Monsieur Dethier, notre Conservateur, narre le fait suivant.

" A la suggestion de mon ami et voisin Slaw Henrijean, j'ai acheté en octobre 1971, à l'indivision Leyh à Spa, un important mobilier de salle à manger de style Empire.

Peu après cette acquisition, j'ai rencontré Monsieur Leyh (le dernier exploitant du Britannique qui se prénomait Franz je crois) à son appartement de l'Avenue Reine Astrid. Celui-ci me demanda si je connaissais l'histoire de cette salle à manger et, sur l'aveu de mon ignorance, il me raconta ce qui suit.

Lorsque l'Hôtel Britannique fut réquisitionné par les Allemands au cours de la guerre 14-18, nous avons fait mettre en sûreté cette salle à manger dans les locaux de la distillerie Schaltin, dont Julien Jason était directeur.

Au moment de l'installation à Spa du Grand Quartier Général Impérial en 1918, je fus convoqué par un général qui me dit être certain que les plus riches mobiliers avaient été enlevés de l'Hôtel Britannique et de son annexe.

Malgré mes dénégations cet officier insistait disant qu'il avait absolument besoin d'une salle à manger d'apparat et que seul je pouvais la lui fournir, ajoutant qu'il donnait sa parole d'officier que ce mobilier me serait rendu intact après les hostilités.

Fort de cette assurance, je reconnus que j'avais mis en lieu sûr les meubles les plus précieux. Illico je fus invité à me rendre à la distillerie Schaltin, encadré par deux soldats en armes.

En me voyant descendre la Place Royale et l'Allée de sept heures en cet appareil, des Spadois crurent que les Allemands m'emmenaient pour me fusiller et le bruit s'en répandit en ville comme une trainée de poudre. !!

Le mobilier fut prestement chargé et j'appris par la suite qu'il avait été dirigé sur le Neubois, pour usage du Kaiser Guillaume II. "

De fait la famille Leyh put récupérer sa salle à manger après la débacle allemande mais elle n'était pas intacte, comme l'avait promis l'officier.

(suite page 92)

ILLUSTRATION DU PATRIMOINE NATUREL DE L'ENTITE SPADOISE
=====

LES ARBRES REMARQUABLES DU MASSIF FORESTIER

AU NORD DE SPA .

(Suite - H.A.S. Mars 1984)

Pélerinage aux vieux arbres

Nous avons estimé la hauteur des arbres remarquables par la méthode dite "de la croix" utilisée par les bûcherons.

Deux morceaux de baguette de longueur égale sont tenus à bout de bras en angle droit; l'estimation se fait à l'oeil, une branche de la croix correspondant visuellement à la hauteur de l'arbre, l'autre indique la projection de la hauteur sur le sol.

Il suffit de mesurer cette distance et d'y ajouter 1m50, correspondant à la hauteur où l'on a opéré.

La circonférence du tronc a été mesurée à 1,50m. du sol.

1. Le chêne du pré du cerf.

Dans les prairies de Frahinfaz, formant clairière entre les bois de Chencul et Dans le Sart, se trouve le pré du cerf où les enfants s'amusaient en luge par temps de neige.

Sur une petite butte, s'élève un beau chêne sessile au dôme bien arrondi et bien fourni, grâce au bon ensoleillement que lui garantit son isolement et à la protection de la lisière à l'ouest. La circonférence du fût est de 2,50 m. et la hauteur est estimée à 19,50 m.

Le chêne rouvre ou sessile (*Quercus Petraea* Lieblein, en wallon: Lu tchêne ou lu tchâne, lu tchêneu = la chénaie) était l'arbre sacré des druides. *Petraea* fait allusion aux rocailles sur lesquelles il peut pousser, "sessilis" rappelle que l'inflorescence est portée sur un pédoncule très court.

Chez les romains, son feuillage tressé en couronne était la récompense de la vertu. Les grecs, nation poétique, plaçaient

sous son écorce les dryades et hamadryades, nymphes gracieuses, qui éloignaient la cognée de son tronc.

"Les arbres à gland (NDLA., chênes et hêtres) ont fourni la première nourriture des mortels et les ont alimentés dans leur condition dénuée et sauvage" (Pline, livre XVI-1 2).

Les chênes prodiguaient jadis une nourriture appréciée des troupeaux. Les porcs pénétraient en forêt à certaines dates pour la glandée.

L'écorce des jeunes branches, pulvérisée grossièrement fournissait le tan servant au tannage du cuir.

La poudre ou fleur de tan était utilisée en médecine sous forme de décocté, en gargarisme, injection, lavement comme astringent intestinal et contre-poison des alcaloïdes et de certains poisons métalliques (plomb, cuivre, antimoine).

Le fruit nommé gland ou balane, torréfié et moulu prend le nom de café de gland, qui est stomachique.

2. Le chêne de frahinfaz.

Au carrefour des routes vers le golf et vers Balmoral, dans l'angle de la prairie, au départ de la Promenade Clémentine, se dresse un magnifique chêne sessiliflore, pluricentenaire que nous baptiserons "Chêne de Frahinfaz".

Son tronc sain et vigoureux déploie une circonférence de 3,05m. et ses frondaisons montent à quelque 22 m.

A quelques pas de ses puissantes racines, le long de la haie, une borne FDP (Forêt du Prince), plantée à la fin du XVIIIème siècle, protégeait le domaine forestier échevinal.

3. Le chêne du rendez-vous

Dans le bois de la Longue Heid s'ouvrent les links du Golfe Club des Fagnes considéré par les connaisseurs comme le plus beau d'Europe.



Le chêne du pré du cerf à Frainfaz



*Le chêne pluricentenaire de Frainfaz ;
à gauche, une borne F.D.P.*



*Le chêne du rendez-vous,
dans le Golf Club des Fagnes à Spa*



Le chêne du chencul

A sa limite nord, à côté du green n° 2, le chêne du rendez-vous, un géant de l'espèce sessiliflore, offre un tour de taille de 3,25 m. Sa ramure est soutenue par deux grosses branches maîtresses et culmine à 24 m. de hauteur.

Noirfalize écrit que les chênes atteignent chez nous en futaie la taille de 20 à 25 m.

Un texte ancien repris par Detrooz dans son histoire du marquisat de Franchimont (Liège 1809) évoque la grande sylve dont nos arbres remarquables sont la survivance, lorsqu'il parle du village de Polleur.

"C'est le plus ancien village du pays et le seul, dit-on, qui existoit entre la ville de Trèves, le pays des Eburons et celui des Tongrois avant le premier siècle.

Les annales de Trèves, qui en font mention, portent que ce village étoit bâti, comme il se trouve toujours, dans un grand fond environné de bois, où les chênes étoient de la hauteur de cinquante coudées (NDLA : = 25 m.)

Les mêmes annales disent aussi que "c'étoit l'endroit où Saint Materne avoit coutume de gîter, lorsqu'il alloit de Trèves à Tongres..."

4. Le chêne de Chencul

Dans l'angle de la bifurcation du sentier de Franchimont et du coupe-feu de la promenade des anglais, un beau chêne vigoureux porte un dôme bien arrondi à 24 mètres de hauteur sur un tronc mesurant 2,57 mètres de tour.

Nous sommes sur le plateau de Chencul dont le sommet, culminant à quelque 350 mètres à quelques pas au sud, portait jadis un observatoire à trois étages, bâti de poteaux et rondins en bois. Du sommet de cet édifice disparu, une vue circulaire sur tout le moutonnement des collines boisées permettait de déceler les incendies forestiers.

5. Le hêtre du chasseur

Sur le versant nord du Chencul, au carrefour qu'il a baptisé et où passe la promenade des anglais, ce hêtre commun, bien connu des promeneurs, développe une circonférence modeste de 2,15 m. et une taille estimée à 21 mètres.

Un abri en bois pour les randonneurs, maintenant disparu, s'élevait à proximité.

Le hêtre commun, ou hêtre des bois (*fagus sylvaticus* L., lu faye, faye, fayi = hêtraie) formait jadis de vastes forêts en Ardenne qui furent dégradées par l'homme, le feu et la dent des troupeaux.

Le climat de notre région lui donne souvent un aspect tortu et bas-branchu.

Le fruit en est la faîne, enfermé entre quatre valves épaisses, munies d'aiguillons.

6. Les chênes de la Reine Marie-Henriette.

La promenade Princesse Clémentine suit la vallée du petit, puis du grand ruisseau de Chawion.

Elle fut ainsi nommée en souvenir de S.A.R., fille de la Reine Marie-Henriette, bobelin éminent, amazone convaincue et amateur de drags.

Vers 1900, la souveraine, attachée à ces lieux sylvestres, y fit préserver quelques douzaines de beaux chênes sur les deux versants boisés de la vallée, par l'administration des Eaux et Forêts, autour d'un charmant petit pont routier en pierre de taille enjambant le ru au débouché de la promenade des anglais (actuellement sentier du renard).

Ils furent sacralisés par une ceinture tricolore peinte sur le tronc, certaines ont été ravivées récemment.

Baptisés "les arbres de la Reine" par la population locale qui a conservé un souvenir affectueux de la plus célèbre spadoise d'adoption, ces fûts vénérables furent respectés par les allemands



5. *Le hêtre du chasseur, au carrefour qu'il a baptisé en Chencul.*



6. *Les chênes de la Reine Marie-Henriette, sacralisés aux couleurs nationales, au charmant petit pont routier de la Promenade Princesse Clémentine.*

Photos L. PIRONET



7. *Au cœur du Staneux, le chêne de la Vierge Marie abritant une potale.*



8. *Le chêne de l'observatoire, dans une petite lande, au Staneux.*

pendant la guerre 1914-1918.

Un projet de route industrielle menace tout le site et les plus beaux arbres de la Reine.

A cent mètres en aval du pont, nous avons mesuré un beau spécimen : Hauteur : 23 m. et circonférence : 3,16 m.

7. Le chêne de la Vierge Marie (Haut.: 24 m. Circ.: 2,68m.)

Ce chêne sessile, en Staneux, s'élève à côté de la vieille voie de Spa à Theux, à deux cents mètres au sud de la route du Plain (crête).

Sur le flanc ouest de son tronc vigoureux est accrochée une portale en tôle abritant un exemplaire de la Vierge de Lourdes, défendue par un grillage.

Cette petite chapelle fut placée peu avant la guerre par un groupe de séminaristes qui organisaient des promenades pédestres pendant les vacances d'été à l'intention des jeunes garçons de Spa.

Nous sommes ici au coeur de la vieille forêt du Staneux citée sous la dénomination d'Astenatum dans un texte latin de Louis le pieux et de Lothaire (25 mai 827) qui détermine les droits d'usage appartenant tant au fisc royal qu'à l'abbaye de Stavelot.

Sous les ramures est cèlée la légende de la bête du Staneux mentionnée dans un jugement touchant le bois de Staneux "L'an 1476... le samedi devant le jour de may..." dont une copie tirée hors d'un registre reposant au château de Franchimont se trouve aux archives de Theux (Liasse I Communauté : Pièce analysées 1300-1599. Archives de l'état à Liège).

"Les habitants de Polleur, village dépendant du ban de Theux, prétendent avoir droit au dit bois de Staneux pour avoir tué (à ce que l'on dit par tradition) une beste, qui doit avoir été de la figure du sagittaire, comme les astrologues le dépeignent et de laquelle on voit encore diverses images semblables dans le

dit village de Polleur..."

Detrooz, précité, mentionne encore que les habitants de Polleur disent que leurs ancêtres remportèrent la victoire sur un monstre nommé la bête de Staneux qui désolait tout le pays... au prétexte du monstre, dont j'ai vu la figure, qui n'est autre que celle d'un centaure, avec une queue, à peu près comme celle d'un lion, On en gardoit au passé la figure sur un tableau posé dans l'église de Polleur, mais le curé du lieu l'a enfin fait ôter...

S'agit-il d'une divinité ancienne proscrite en ce bois par les néophytes chrétiens que la croyance populaire a transformée en monstre, péril de l'âme puis du corps ?

Nous pensons à la déesse gallo-romaine Epona, protectrice des chevaux représentée en statuette, montant en amazone (Epos en celte est l'équivalent du latin equus, cheval) ou peut-être à Diane.

Comme l'écrit J. Vannérus, l'examen des textes et des inscriptions montre la confusion qui s'établit entre la déesse Ardenne, qui n'est autre que la forêt divinisée et Diane chasseresse, reine des bois.

Les Romains consacrèrent le sagittaire à Diane, signe zodiacal, représenté par un centaure tendant un arc.

Sur un dessin de 1661 représentant le retable de l'abbaye de Stavelot fabriqué au XIIème siècle (1), Saint Remacle est représenté assis sur une base de colonne à côté d'une fontaine sacrée qu'il vient de sanctifier.

L'évangéliste fait abattre le bois sacré, renverser et briser la statue de Diane, poitrine nue, à côté de son lévrier, d'un arc et de deux roues (les débris d'un char ?) avant d'élever le monastère de Malmedy.

Vers l'an mil, Notger demande à son secrétaire Hérigère (ou Harrigère), historien, d'écrire la "Vita Santi Remacii".

(1) Ce retable fut regrettamment perdu par les moines au XVIIIème siècle (vers 1735).

Jean d'Outremeuse, chroniqueur du XIV siècle s'inspira de ce texte et nous livre un récit en savoureux vieux français décrivant Malmedy à l'arrivée du saint :

"En une desert lieu où ilh avoit une waste lieu plains de palus (ndla : mairais), croliches (ndla : cromlechs) et aultres chouses diverses, et plains de montangnes mervelheux. Et avoient en chis lieu jadis habiteit des Sarasins ydolatres; si avoit là mult de leurs ydolles et de leurs ymagenes, sicom Dyane et autres ydolles dyaboliques qui estoient faites de pires pollies noblement, qui portoient diverses signes et rendoient encore response aux gens quant Saint Remacle vint là..."

Saumery dans ses "Délices du Pays de Liège" dit encore que l'on voit encore les débris des autels de Diane dans la vaste forêt des Ardennes. (1738-1745)

Une belle statue de Diane Chasserresse agrémente le parc du manoir de Lébioles à Creppe (Cf. H.A.Sp. déc.1981 p.161.)

A notre connaissance, aucune découverte archéologique en Staneux n'a permis de croire en l'existence d'un fanum dédié à Diane, Epona ou Mithra. Un temple romain existait à Juslenville à quelques km à vol d'oiseau. Deux inscriptions dédiées au dieu Mithra, dispensateur de la lumière solaire et de tous les biens aux hommes ont été découvertes en 1557 en un lieu non identifié du chef-ban de Theux.

8. Le chêne de l'observatoire : Hauteur 20m. Circonférence :2,50m.

Ce chêne sessile planté dans une petite lande à 200 m. à l'ouest du chêne de la Vierge et à 25 m. de la route du Plain de Staneux, supportait un observatoire, frère jumeau de la tour du Chencul. Les socles de béton fixant les poteaux dans le sol sont encore visibles.

(A suivre)

L. Pironet.

=====

LES EAUX DE SPA -

QUATRE SIECLES D'EXPORTATION FETES.
=====

(Allocution prononcée par Mr.M. CRISMER, le 21 avril 1983, à l'occasion d'une journée scientifique, placée sous la présidence d'honneur du professeur Christian de DUVE, prix Nobel de médecine. Voir H. et A. Sp. de mars 1983)

Il y a quatre siècles, quasi jour pour jour, un fait anodin en 1983 mais inouï pour l'époque, se réalise : une bouteille d'eau minérale franchissait une frontière nationale.

Un texte authentique du 10 juin 1583, conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, en atteste. Il s'agit d'une lettre d'Alexandre FARNESE, gouverneur espagnol des Pays-Bas - la future Belgique moins les pays de Liège et de Stavelot - informe Eustache de CROY que Henri III, le Roi de France, doit arriver à Mézières pour y boire l'eau de Spa.

Ainsi, l'eau de Spa était déjà exportée en 1583. Cela fait 400 ans. C'est cet anniversaire que nous commémorons aujourd'hui.

Un tel événement vaut-il la peine de déplacer l'assemblée de qualité que vous constituez ?

Sans hésiter, je répondrai "oui", plusieurs fois "oui".

Il y a tout d'abord un coup de chapeau à rendre aux pères de nos pères. Malgré la faiblesse des moyens techniques et de transport qu'ils avaient, ils réussissaient le transport sans casse de bouteilles d'eau gazeuse. Les faire parvenir à destination en bon état, était une véritable performance.

Il faut savoir que le réseau routier des 16e et 17e siècles était plus épouvantable que les plus épouvantables chemins de campagne actuels.

Les routes internationales n'étaient, jadis, que de vulgaires

chemins empierrés si étroits qu'ils ne permettaient même pas à deux charrettes de se croiser. Laissés le plus souvent à la charge des communautés locales, leur entretien était déplorable.

C'est si vrai qu'au crépuscule de ce 16^e siècle, le transport de l'eau de Spa se faisait à dos d'homme, par "estafettes" disait-on à l'époque.

Des équipes de pauvres hères, porteurs lourdement chargés de bouteilles pleines se relayaient pour amener le précieux breuvage aux destinataires fortunés qui seuls pouvaient se permettre de pareilles dépenses.

Les quelques douzaines de bouteilles qui furent amenées au Roi de France en l'an de grâce 1583 mirent près de 15 jours pour atteindre Mézières !

Or, les textes contemporains nous apprennent que l'eau ainsi véhiculée pouvait, après un voyage d'un mois, conserver "leurs vertus", leur présentation.

En clair, nos ancêtres parvenaient, grâce aux mille soins mis dans l'embouteillage, la chance aidant, à différer le phénomène de floculation propre aux eaux ferrugineuses.

Les eaux de Spa sont, c'est établi, les premières eaux du monde à avoir été exportées, C'est donc un record qui peut être fêté. Mais, ce qui me frappe peut-être bien davantage, c'est l'extraordinaire pérennité des caractéristiques, des "vertus" comme on disait, reconnues à ces eaux.

Malgré l'explosion des découvertes scientifiques, il se dégage en filigranne des textes les plus anciens, émanant des plus grands savants des siècles derniers, des réalités qui sont reconnues par la science contemporaine ; retenons-en une, la plus importante : les Eaux de Spa sont parmi les plus légères qui soient.

Les unes ferrugineuses, naturellement pétillantes soignaient les anémies en cure de boisson. Prises en bain, hier comme aujourd'hui, elles sont précieuses dans la thérapeutique des maladies cardiovasculaires, nerveuses ou rhumatismales.

Les autres, oligométalliques, pauvres en sels, sont idéales pour la table de tous les jours. En Belgique, on ne peut rencontrer dans le commerce une eau qui les égale en légèreté.

Peut-on encore trouver aujourd'hui un produit alimentaire naturel, qui, depuis 4 siècles, se vende toujours et jouisse encore d'un tel crédit ?

Notre présence à Spa ce 21 avril est ainsi un hommage à tous ceux qui ont reconnu et participé à la promotion des Eaux de Spa. Intéressés ou non, ils nous ont rendu un grand service.

Ediles spadois de tous les temps, savants de tous les horizons, hommes politiques, des arts et des lettres, illustres ou non, ont par leur action ou par leurs écrits ou tout simplement par leur présence à Spa, contribué à porter au loin la renommée de nos eaux.

Aujourd'hui, la municipalité de Spa et Spa Monopole, concessionnaire exclusif des eaux minérales, assument avec succès, malgré les avatars du temps, la pérennité et la réputation des Eaux de Spa.

Leur histoire est assez bien connue depuis la Renaissance, époque où l'hydrologie connut un regain de faveur irrésistible.

Les recherches récentes ont montré qu'au Moyen-Age, les mêmes sources connues alors sous le nom de "Pouhons de St. Remacle", étaient tenues pour miraculeuses tant leur ingestion apportait guérison ou soulagement; d'où d'ailleurs leur rattachement au souvenir, à la légende du grand saint évangéliste de nos Ardennes. Les vieilles chroniques ou encore la littérature médiévale nous en apportent le témoignage.



*« La Fonteyne Pouhon sur la Marche du Village », cartouche extrait d'une vue de Spa, ca 1625. Jan Breughel.
Copyright Bibliothèque royale Albert-1^{er}, Bruxelles (Cabinet des Estampes).*

Rien d'étonnant dès lors qu'au début du XVII^e siècle, profitant du mouvement de la Renaissance, les Eaux de Spa partent à la conquête du monde d'alors.

Pourquoi ce succès ? Nos ancêtres avaient à leur disposition un argument irréfutable : l'observation. Les nombreux médecins qui venaient à Spa étudier nos eaux, constataient les bienfaits qu'elles apportaient.

En 1541 déjà, Henri VII, roi d'Angleterre, envoyait à Spa son médecin personnel, le vénitien Augustino.

Le livre dont vous pouvez prendre connaissance aujourd'hui déroule, page après page, un relevé prestigieux de savants, souverains et noms illustres qui honorèrent Spa et conférèrent à ses eaux des lettres de noblesse que le monde leur a envié. Ils constituent un Livre d'or unique que le peintre spadois Antoine Fontaine a reconstitué dans une fresque monumentale (1894) conservée au jardin d'hiver du Pouhon sis juste au-delà du Casino.

Le succès des Eaux de Spa s'est inscrit dans la progression des exportations, tant dans le temps que dans l'espace. Les documents du temps mentionnent des envois en Belgique en 1572, à Maestricht, en 1573; en 1583, en France; en 1585, en Allemagne et en Italie; en 1600, en Angleterre, en Pologne et en Russie; en 1615, en Espagne; en 1626, en Autriche-Hongrie; en 1626, en Ecosse et en Irlande; au 17^e siècle encore, dans les pays scandinaves; en 1700 et vraisemblablement un peu auparavant, aux Etats-Unis; en 1709, au Portugal...

En quantité, la progression est régulière. En 1607, le nombre de bouteilles exportées s'élevait à 30.000. Moins de 2 siècles plus tard, il était de 150.000. A ces chiffres, il faut ajouter la consommation locale et privée. A la veille de la Révolution française, la production devait avoisiner les 200.000 bouteilles, chiffre considérable pour l'époque.

Le blocus continental et les guerres napoléoniennes frappent de plein fouet les Eaux de Spa qui perdent la plupart de leurs débouchés et ne s'en relèveront que difficilement et très tard.

Il est vrai qu'au 19e siècle, les spadois sont plus attirés par le profit facile des jeux et que la concurrence française, jusqu'en 1870 et après 1918, et allemande de 1870 à 1914, a largement profité des succès militaires de leurs armes et de l'appui de leurs gouvernants pour s'emparer des marchés.

Assez curieusement, les Eaux de Spa, qui avaient résisté victorieusement aux concurrences le plus souvent déloyales de 1630 à 1800 environ, effarouchent encore les eaux étrangères durant tout le 19e siècle alors que la production avait chuté aux alentours de 30 à 60.000 bouteilles par an. C'est si vrai que la Cie de Vichy qui embouteillait déjà 3 millions de flacons vers 1870, disputa âprement à Bernard Cazeaux, concessionnaire des Eaux de Spa, le privilège d'exploiter les sources spadoises.

Le seul mot "Spa" était synonyme d'eau éminemment bienfaisante pour la santé. Toute l'histoire de nos eaux est jalonnée de luttes contre les tentatives, tous azimuts, d'abuser de la dénomination. Jusqu'en 1940, les marchands et exploitants d'eaux de Spa durent mettre le public en garde contre les substitutions frauduleuses.

La suprématie des Eaux de Spa sera en quelque sorte consacrée par les Anglo-Saxons qui utilisèrent dès le début du XVIIIe siècle et encore aujourd'hui, le mot "Spa" comme terme générique d'eaux minérales et de stations thermales.

Il faudra cependant attendre le XXe siècle pour voir l'Eau de Spa repartir à la conquête des marchés avec la SPA REINE. Ce retard, on le sait, incombe aux spadois qui ne comprirent que très tard que l'heure était aux eaux de table.

La SPA REINE, la petite reine du marché des eaux, par sa faible teneur en sel, connaîtra une irrésistible ascension avec le



LL.AA.RR. le prince Léopold et la princesse Astrid sont reçus par le chevalier de Thier en juin 1933, à Spa.

Chevalier Charles de Thier, leader convaincu de SPA MONOPOLE à partir de 1915. Son successeur, Ernest du BOIS et après lui, son fils Guy, qui préside actuellement aux destinées de la firme, restaurèrent le crédit des eaux de Spa. Financiers et managers avisés, ils transformèrent les ateliers vétustes en usine moderne, continuellement à la pointe du progrès et de la qualité.

Les chiffres, encore les chiffres, ne trompent pas. En 1927, SPA MONOPOLE emplissait 28 millions de bouteilles, eaux et limonades confondues. En 1950, malgré la guerre, leur nombre avait doublé.

L'apparition de la bouteille souple en 1971 va lancer l'Eau de Spa qui crèvera, année par année, ses plafonds de production. Le demi-milliard de bouteilles est dépassé en 1982. En 1981 déjà, les exportations supplantèrent les ventes nationales.

SPA est désormais un grand d'Europe pour ses eaux et ses limonades. Le présent rejoint enfin le prestige du passé. Et tout laisse à prévoir qu'on n'en restera pas là.

Permettez-moi un dernier mot, trop rapide à mon gré, pour la balnéothérapie spadoise.

Montaigne nous apprend qu'on faisait grand cas, en Italie, des bains de Spa. Nous sommes alors fin du 16e siècle.

Ce n'est cependant qu'à la fin de l'ancien régime que la ville de Spa connût des bains dignes de ce nom.

Le motif en est connu : chauffée, l'eau de Spa perd son CO₂ et ainsi son principal principe actif.

Construit en 1868, l'actuel établissement thermal connut un succès grandissant, entrecoupé seulement par les temps calamiteux des conflits guerriers.

Le nombre de bains, avant cela, avoisinait les 6.000 au milieu du 19e siècle. En 1913, Spa enregistrait 28.000 opérations

thermales et 78.000 en 1936. Après la guerre 40, l'avènement du thermalisme social, imaginé par le docteur WYBAUW et réalisé par le Docteur BARZIN, relance le thermalisme à Spa qui plafonnait en 1947 à 42.000 opérations par an.

Au début des années 70, les 200.000 manipulations thermales par an étaient dépassées.

Ces dernières années, hélas, une certaine régression est observée. La crise économique et les restrictions dans les budgets sociaux ne sont pas étrangères à ce phénomène.

La clientèle privée, par opposition à la clientèle sociale, qui ne représentait plus, un moment donné, que 10 % des curistes, ne cesse de s'accroître depuis quelques années. Elle dépasse maintenant les 20 %. On peut espérer voir là les prémises d'un renouveau des bains de Spa.

Enfin, je terminerai en rappelant que les bains de boue sont pratiqués à Spa depuis 1849. Ils y ont été introduits par un anglais, le Sr. Cutler.

Les orateurs qui me suivront vous exposeront que les scientifiques ont démontré avec rigueur et objectivité que les bains de tourbe et les bains carbogazeux sont pleinement efficaces. Ici réside, j'en suis persuadé, un grand espoir, celui de voir nos contemporains revenir à une médecine naturelle. C'est la chance de Spa, à elle de la saisir.

Léon-Maurice CRISMER

LOCATION DU BUFFET DU WAUX - HALL EN 1782.

=====

"L'an mil sept cent quatre vingt deux, le vint-sixième jour de février, par devant moi notaire sousigné en présence des témoins sous-nommés sont comparus Mrs. Gilles Lezaack et Jean-niel Talbot, ce dernier constitué de madame la veuve de Mr. Charles Ogiloy, sa belle mère, faisant le soubécrit tant pour eux que pour toute la société du Vaux-Hall, d'une part et les sieurs Clément Boussart et François Boussart, partie faisant l'un et l'autre pour demoiselle veuve de feu Sieur Gilles Boussart leur mère, ensuite de sa constitution arrivée le quatorze de décembre dernier devant le sieur notaire Maquinay qui restera attachée aux présentes d'autre part; lesquels sieurs premiers ensuite du recès passé en l'assemblée de la dite société tenue à Louveigné le douze de novembre dernier ont déclaré d'avoir loué, comme par les présentes ils louent à la dite demoiselle Boussart pour quelle les dits fils sont acceptants le buffet du Vaux-Hall avec tous meubles yservans pour la saison de Spa prochaine, parmi cent louis d'or et tous les explications, réserves et conditions suivantes :

La Société lui loue le buffet du Vaux-Hall, s'entend de l'ancien bâtiment; le nouveau bâtiment les repas et fêtes qui pourraient s'y donner ne sont compris dans la présente location :

Elle lui loue le buffèt, c'est à dire qu'elle lui remet le droit de donner et fournir les dejeuners et rafraichissements (tous repas où seroient servies viandes chaudes tout exceptés) et cela au profit de la demoiselle veuve Boussart et à ses frais; s'entend, à charge d'employer et salarier un nombre suffisant de domestiques, garçons et servantes pour remplir l'objet de son entreprise avec exactitude et à la satisfaction du public, de fournir toutes denrées et marchandises nécessaires dont elle sera tenue de se pouvoir chez madame Fossoul en conformité du recès précité, comme aussi les bois, même pour les feux de la

salle, charbons, chandelles, huile, les bougies cependant pour éclairer la salle, les places et tables de jeu, le miroir du buffet et l'huile, comme les réverbères et lanternes au dehors du Vaux-Hall et sur le grand escalier resteront à charge de la Société

Et resteront au profit de la Société les entrées des bals, concerts et de tous autres divertissements qui pourront se donner à la dite maison, item les bénéfices des jeux de commerce et de tous autres quelconques, en un mot, le tout, hormis le buffet restera au profit de la Société qui restera aussi chargée de fournir tout ce qui est nécessaire à ces parties la musique, les cartes, les dés; de gager trois garçons pour les jeux et d'entretenir la maison et les dépendances

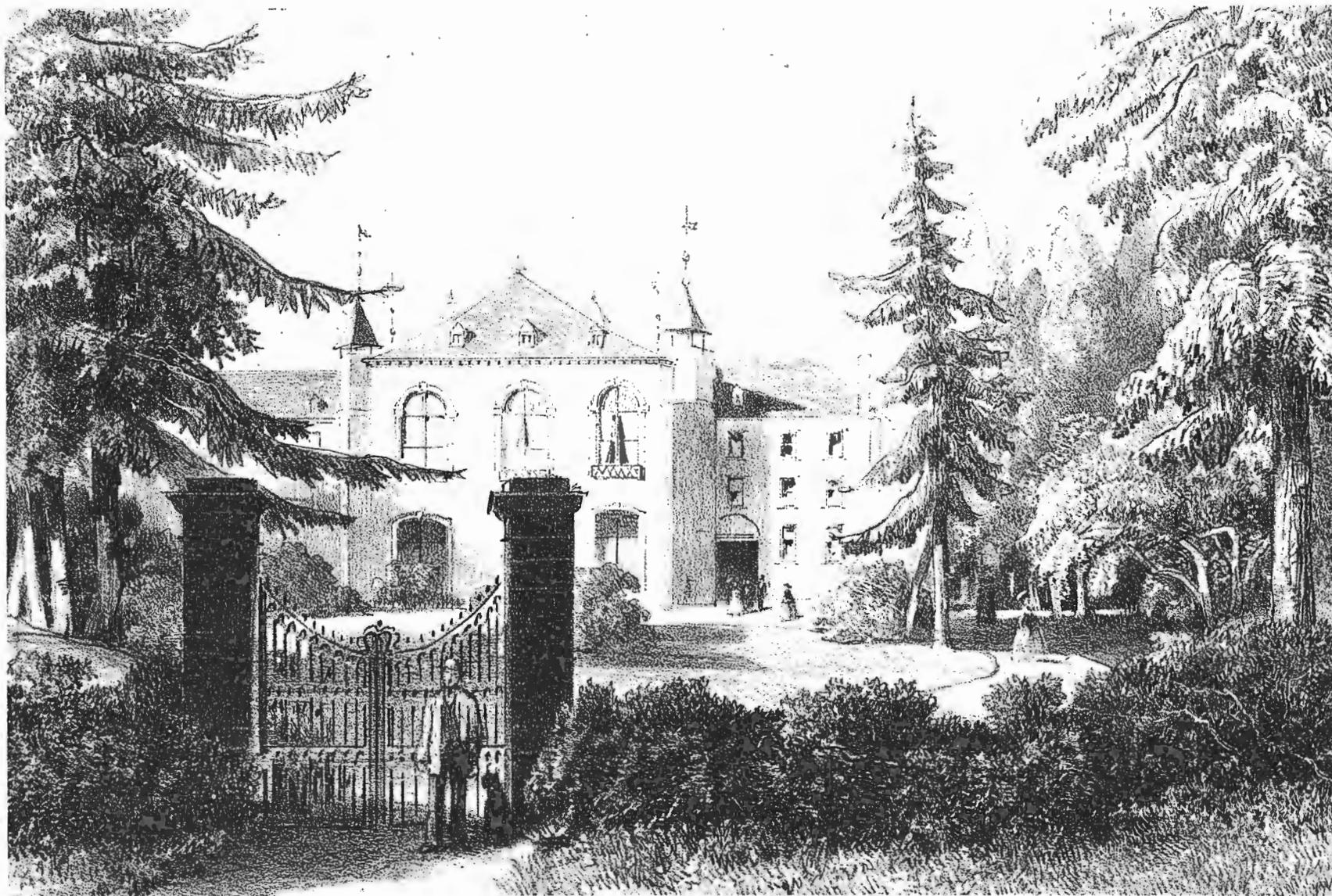
Il ne sera permis de vendre au buffet d'autres marchandises que ce qui est relatif aux déjeuners et rafraichissements.

La table du buffet sera éclairée en bougies par l'entrepreneur et toutes autres tables auxquelles se serviront des rafraichissements les jours de bal.

La lanterne sur l'escalier du buffet sera aussi allumée tous les jours de bal aux frais de l'entrepreneur.

La Société afferme et cède à la demoiselle Boussart l'usage de tous meubles et ustensiles, argenterie, linge, vaisselle, porcelaines, fayence et généralement tout ce qu'ils ont au Vaux-Hall de meubles servans ou devant servir au dit buffet item les lits et tout ce qui en dépend pour elle et ses employés, réservés les lits, linges et tous autres meubles nécessaires à l'intendant et deux bois de lits, deux lits, mathelas (sic), oreillers, couvertes, draps de lit pour les garçons de la maison; lesquels meubles elle sera obligée d'entretenir, blanchir, les faire raccomoder et même les récurer toutes quantes fois l'intendant l'ordonnera

Les dits meubles lui seront remis sous inventaire au commencement de la saison et deveront le reproduire de même à la fin et devera



*Le Waux-Hall de Spa pris de l'arrière (Ghémar, éditeur) ca 1835.
A remarquer les cheminées agréablement chapeautées et la grille d'accès vers l'avenue Camille Bellenger.*

tout ce qu'il se trouvera détérioré, égaré ou perdu être bonifié par la demoiselle Boussart.

Les linges ne seront pas seulement inventoriés, mais aussi estimés, pour ensuite d'une nouvelle estime qui s'en fera à la fin de la saison être bonifiés en même valeur qu'ils auront été estimés avant la saison

Elle devra la dite demoiselle veuve Boussart fournir tous meubles nécessaires au de là de ceux appartenants à la maison et nommément quatre grandes nappes, six douzaines de serviettes et quatre douzaines de tasses, lesquels meubles par elle fournis la Société pourra retenir pour l'indemniser des biens qui se trouveront perdus, égarés ou détériorés comme dit est, ceci pendant en proportion de ce qui se trouvera détérioré, perdu ou égaré

Les serviettes ne pourront servir que pour mettre sur les tables et pas d'essuie mains, moins encore de tablier ni aucun usage grossier

Les meubles de la Société ne pourront servir que dans le Vaux-Hall et aucunement au dehors.

Que s'il arrivoit qu'on donnât à servir des repas dans le bâtiment neuf et qu'il fallut le servir à cet effet des dits meubles la dite veuve ne pourra en user que pour les desserts tant seulement en obligeant le traiteur à mettre et employer tout ce qui sera de son ressort et dans ce cas, celui-ci comme la demoiselle veuve Boussart s'arrangeront avec l'intendant, ceci n'ayant nul rapport avec l'entreprise du buffet.

Les tables, chaises et rideaux et tous meubles non inventoriés serviront tant à l'usage du buffet que de la maison suivant leur destination

La Société afferme à la dite Demoiselle Boussart la petite cuisine et les places qui servent à l'office, les remises pour les bois et charbons et les caves nécessaires, des chambres à coucher pour elle et les employés, réservés bien expressément les places ou chambres de l'intendant, une chambre pour les garçons

de la maison, savoir celle qu'ils ont occupée la saison dernière; item lui accordent l'usage du nouveau four, gardemanger et places seulement autant que la Société n'en aura pas besoin pour l'usage du nouveau bâtiment

La grande cuisine ne servira aucunement à la dite dame Boussart sinon pour passer et aller au four; elle ne pourra pas même y fabriquer les glaces, beaucoup moins l'embarasser de pailles et de saletés

Pour la saison de Spa prochaine qui commencera le premier de juin et finira au dix octobre ensuivant sans qu'il soit requis de faire renom et sans que si la Société consentait soit expressément soit tacitement qu'elle fut continuée au delà, telle continuation puisse être censée reconduction pour la saison suivante

Conditionné même comme clause fondamentale du présent, qu'attendu que la réussite des intérêts de la Société dépend d'une bonne et exacte administration dans la reprise de la demoiselle Boussart et que sans cela leur établissement ne peut subsister, que pour la moindre faute d'elle ou de ses enfants, le présent cessera ou sera révocable par la Société qui remettra les mains à tout sans formalité de loi, en tous temps, tant en que hors saison et sans que les sociétaires soient tenus de lui donner d'autres raisons, sinon qu'ils le veulent ainsi; voire que en ce cas la Société reprendra et lui payera toutes marchandises et denrées qu'elle se sera procurer pour son entreprise au taux de l'estime à faire par des connaisseurs à nommer de part et d'autre parmi cent louis d'or au dessus des charges et obligations ci-dessus ou de celles qui suivront payables à trois termes pendant la saison prochaine savoir au premier d'août vingt cinq louis, au premier septembre vingt cinq louis et au premier octobre le résidu qui sera cinquante louis, sans qu'elle puisse exiger aucune grace, rabais, modération ou diminution du dit prix pour quelle cause, raison, prétexte ou accident que ce soit ou puisse être prévu ou non prévu, voire cependant qu'en cas de renom de la part de la Société, elle ne payera qu'à la rate du temps qu'elle aura tenu son entreprise

La demoiselle Boussart tâchera d'avoir des domestiques surs et dociles, vêtus décentement, intelligents, prompts et adroits à servir l'étranger et qui se comportent avec la plus grande décence et honnêteté; elle leur recommandera d'avoir bon soin des effets des étrangers qui leur seront confiés et pour plus grande sûreté elle se les fera remettre en mains, les renfermera, en répondra et les reproduira dans le cas que les jeux finis, il se trouve quelque effet oublié elle devra les remettre incontinent en mains de l'intendant; elle veillera aussi à ce que les domestiques prennent toutes les précautions possibles pour prévenir tous accidents et leur défendra très sérieusement et les empêchera d'aller dans leurs chambres et dans les greniers et remises où sont les bois et charbons avec du feu ou lumière, comme aussi de fumer et de prendre du tabac; il y aura réciprocité de services entre les garçons salariés par la Société et ceux salariés par la demoiselle Boussart, s'entend que les garçons de la maison aideront et prêteront la main à ceux du buffet aux déjeuners qu'ils ne seront occupés aux jeux ou à d'autres services pour la maison et que ceux du buffet aideront ceux de la maison aux jeux qu'ils ne seront occupés pour le service du buffet. Comme les services seront, comme dit est, réciproques, les garçons et enfants de la demoiselle Boussart ne se feront pas tirer l'oreille pour servir dans les salles, mais s'y prêteront de bonne grace et volontairement, surtout à la réquisition de l'intendant

Les garçons tant du buffet que de la maison seront tenus en commun de balayer ou faire balayer la salle et les annexes tous les jours et de les faire laver tous les quinze jours

Ils devront en commun battre et vergeter les chaises, canapés, tables, etc. au moins une fois par semaine, dans la cour, nettoyer les lustres et les garçons de la maison devront se trouver au Vaux-Hall, tous les jours à neuf heures du matin

Les dringeldes ne seront plus en commun, entre les garçons de la maison et ceux du buffet

La demoiselle Boussart devra veiller et donner tous les soins à la conservation du Vaux-Hall et de tous les meubles lui Loués, faire fleurir cet établissement comme son bien propre, faire laver le buffet tous les jours et faire régner la propreté

L'intérieur de la cuisine et de l'office devra constamment être de la plus grande propreté et lavé au moins une fois chaque jour

Elle devra avoir la plus scrupuleuse attention à ce que les gens de la cuisine ne passent dans les salles soit en laissant les portes ouvertes ou en ne veillant pas à ce qui est sur le feu

Elle devra tous les jours, le matin, faire porter les coffres de nuit, pots de chambres des cabinets des dames et des Mrs et les faire entretenir tellement propres que personne ne se plaigne, il lui est très sévèrement défendu de laisser traverser les salles avec des ordures.

Elle ne pourra servir des rafraichissements aux gens du commun peuple qui se présenteront au buffet; elle devra même veiller à ce qu'il n'y entre personne, ni dans la salle qui ne soit vêtu décemment; elle ne pourra aussi favoriser personne à éluder les entrées des bals par le buffet

Elle ne pourra faire entrer personne dans le buffet les jours de bal, pas même les enfants ou amis; que s'il arrive que quelques femmes ou valet de chambre demandent à y entrer, il ne pourra y avoir plus de quatre personnes et on avertira les autres qu'ils y entreront un autre jour, attendu la presse et embarras du dit buffet

La dite veuve ou ses constitués ne pourront faire ouvrir les salles à personne dès qu'elles seront fermées et nettoyées, ne fut que ce soit des seigneurs ou des dames de distinction

Aucun de ses gens ou domestiques ne pourront aussi le faire, ici rien demander à personne pour avoir montré les dites salles

La Dame Boussart s'étudiera à faire régner partout le bon ordre,

l'union et la concorde, elle réprimera les disputes et criailleries de ses employés et congédiera les vicieux

Elle veillera partout à ce que ses fils ou employés ne pourront rentrer après les neuf heures du soir, à quelle heure tout devra être fermé, à moins qu'ils ne fussent occupés à quelques deserts en ville, dans ce cas seul, ils pourront demeurer jusqu'à ce qu'ils aient achevé, mais ils seront obligés de faire constater d'avance et d'en prévenir l'intendant

La Société se réserve de pouvoir renvoyer les garçons et employés de la demoiselle Boussart sur la moindre faute.

La demoiselle Boussart devra regarder et respecter l'intendant du Vaux-Hall comme représentant la Société; il lui est bien défendu à elle et aux siens de tenir au dit intendant le moindre mauvais propos et d'avoir à son égard aucune manière dure et rustique

Le dit intendant aura droit d'aller dans toutes les chambres du Vaux-Hall tant pour connaître de la propreté d'icelles que pour tout autre sujet et on devra à toute heure lui ouvrir les portes

La demoiselle Boussart ni ses gens ne pourront sous quelque prétexte que ce soit prendre et emporter avec eux les clefs de leurs chambres, mais les devront toujours laisser à l'office en cas de nécessité, soit d'orage ou de police

La demoiselle Boussart ni les siens ne pourront prêter leur gage

Au cas où elle viendrait à mourir pendant son bail, ses deux fils comparants auront leur droit de régie aux conditions ci-dessus

La Société se réserve de pouvoir expliquer les conditions ci-dessus, y ajouter, diminuer et en faire des nouvelles pour le bien de leur établissement

Toute quelle les seconds comparans en qualité dite ont accepté et promis de s'y conformer et le tout soumis pour défaut d'accomplissement soit d'une ou plusieurs conditions de même que pour défaut de paiement d'un ou plusieurs termes non seulement à ce que les rendeurs remettent les mains à tout sans aucune formalité de loi, mais à ce qu'ils usent en outre des voyes d'arrêts sur tous meubles et effets de la dite demoiselle Boussart qui se trouveront au dit Vaux-Hall et au surplus recourent à sa personne et à tous les autres biens meubles et immeubles qu'ils obligent par cette ensuite de la dite constitution pour sur iceux recouvrer tous défauts par un seul ajour à quinzaine et comand de tiers jours respectivement privilégiés et sans que le choix d'une voye soit obstatif (qui s'oppose) à l'autre

Moyennant quoi, les sieurs premiers en qualité qu'ils font partie promettent aussi d'accomplir toutes les conditions qui leur incombent et de maintenir la demoiselle Boussart sans son entreprise sous les obligations de leurs personnes et biens meubles et immeubles aux quels on pourra aussi recourir pour tous défauts par les voyes et privilèges que dessus et pour le prémiss réaliser ubique tous porteurs tout constitué. Ce fait et passé à Spa, en la maison du dit Sr. Gilles Lezaack, y présents comme témoins Jean Jacques Jehin, fils et Nicolas Henrard dit Hurlet

Suivent les signatures de Jehin, Henrard dit Hurlet, Gilles Lezaack, Jean Noël Talbot, les deux fils Boussart et Brixhe, notaire de Liège in fidem "

Archives de l'Etat à Liège Notaire Brixhe (1782-1783)

P.C.C.

Pierre DEN DOOVEN

UN BOBELIN DE 1790 : FELIX DE LANNOY.

=====

(Suite - H.A.S. Mars 1984)

DEPENSE DE MON VOYAGE A SPA.

Fl. P. L.
(1 Florin =
20 patars
1 Patar = 4 Liards)

LES 4 CHEVAUX DE POSTE DU BATTICE

Le propriétaire d'un véhicule partant en voyage pouvait louer chez les maîtres de poste des chevaux qui le tireront jusqu'à la poste suivante

LE RAFRAICHISSEMENT A VERVIER. 4 17 2

Une collation comportant nourriture et boissons

LA DRINGELT AU PORTILLON DU BATTICE Y COMPRIS

6 ESCALINS DE BARRIERE 7 6 1

Le droit de barrière était un péage tarifé qui permettait d'emprunter une chaussée nouvellement construite sur une certaine distance.

PLUME, PAPIER ET CIRE D'ESPAGNE 18

Le nécessaire pour la correspondance épistolaire

CARTES DE VISITE 6

Il était d'usage quand une personne de qualité arrivait dans une ville d'eaux de la voir déposer sa carte de visite dans tous les hôtels et maisons de résidence afin d'annoncer sa présence.

UNE PAIRE DE BAS DE SOYE BLANCHE ET UNE RAYEE 19 10

Les bas de soie étaient portés tant par les hommes que par les femmes.

A "ANNETTE ET LUBIN" 2 8 3

Sis sur la colline de Spaloumont, le restaurant-laiterie ouvert par les deux personnages bien vivants et très prosaïques du conte moral de Marmontel avait péiclité en 1787, année où les créanciers avaient obtenu un décret d'ex-

	Fl.	P.	L
pulsion des propriétaires ruinés. De nouveaux propriétaires avaient réouvert le restaurant, où l'on se rendait en promenade			
LE DEJEUNER AU VAUXHALL	2	8	3
Inauguré en juin 1770, l'immeuble a été construit sur les plans de l'architecte liégeois B. Digneffe. Le grand salon du 1er étage était célèbre.			
DU FRUIT		18	
UN BOUQUET DE PORCELAINES CASSE	14	12	2
Pièce d'ornementation victime d'une maladresse à l'hôtel ou, peut-être, au magasin de porcelaine dont nous parlerons plus loin.			
UNE PAIRE DE GANTS GRIS A L'AVER		4	
A LA REDOUTE			
Actuellement le Casino. Au rez-de-chaussée de la Redoute se trouvait un élégant café avec tabagie et billard ainsi qu'une vaste cour garnie d'arbustes conduisant au théâtre dont la salle élégante pouvait contenir de 300 à 400 personnes. (H. Georges : Petit Guide Historique de Spa).			
UNE PAIRE DE GANTS BLANCS	1	10	
A DUCHESNE, 2 PAIRES DE SOULIERS POUR LES ENFANTS.			
POUR DEUX PAIRES DE SOULIERS	10	10	
LA SOUSCRIPTION POUR LA COMEDIE	19	10	
On allait à la comédie à 16 heures. Les représentations étaient données par des troupes de passage pendant la saison, parfois aussi par des bobelins, voire par des amateurs spadois.			
UN CHEVAL POUR ALLER AUX FONTAINES	1	10	
"Des petits chevaux ardennais, bien équipés, se trouvent tous les matins sur la place et se louent aux étrangers pour aller aux fontaines. Ils sont tellement habitués à ces courses,			

	Fl.	P.	L.
qu'ils y vont comme d'eux-mêmes." (J.L. Wolff; Itinéraire curieux des environs de Spa, notice 1, pp. 11-12).			
DEUX ECRITOIRES EN OUVRAGES DE SPA	7		
UNE BROSSE ET UNE PETITE COMMODE	6		
A LA NOUVELLE SALLE	2	8	3
"On voit cet édifice hors de Spa sur la route de la Sauvenière". (Itinéraire curieux..)			
Le salon Levoz, construit de 1784 à 1785, était entouré d'un jardin anglais; ce salon était plus vaste que ceux de la Redoute et du Waux-Hall. (H. Georges : op.cit.)			
AU DEJEUNER A LA NOUVELLE SALLE	4		
UNE LAMPE DE NUIT EN FAYENCE A POUVOIR ENTRETENIR			
LE BOUILLON CHAUD LA NUIT	2	8	3
DE L'EAU DE COLOGNE	1	10	
DE L'EAU DE VANILLE	2		
UN CHEVAL DE SELLE POUR ALLER A LA CASCADE DE COO	2		
La mode des excursions avait été propagée par les Anglais qui recherchaient les ruines pittoresques et les sites sauvages. Celle de Coo était traditionnelle des bobelins. Ils partaient par la Géronstère, Bérinsenne, Andrimont, Moulin du Ruy, Roanne. Le retour se faisait par Stavelot. "Amusemens des eaux de Spa").			
A PREUSS POUR LE RAFRAICHISSEMENT A STAVELOT AVEC LA VOITURE	2	19	
LA DEPENSE CHEZ LE CURE A CO(O)	14	4	
Il peut s'agir d'une collation bien arr sée...			
+DES CHEVAUX PENDANT 4 JOURS	12		
DES CHEVAUX	5		
AU MACKA	1		
POUR LA COURSE DES CHEVAUX	4	17	2
DES CHEVAUX POUR ALLER A LA COURSE	4		
Elles avaient lieu sur un terrain dit "La Plate" situé sur la montagne au nord de Spa et le long			

d'un chemin qui menait vers Limbourg et Verviers. On sait que la première course de chevaux qui eut lieu sur le continent opposait, en fin du mois d'août 1773, les chevaux du duc de Lauzun et du comte de Branicki.

AU BAL A LA NOUVELLE SALLE

2 8 3

Après la promenade aux sources, la danse était la distraction favorite des Bobelins. Les bals se déroulaient alternativement à la Redoute et au Waux-Hall. On sautillait le cotillon et on valsait aux rythmes d'orchestres entraînants. (G. Spailier : Histoire de Spa. pp. 101-103). On peut voir d'après le relevé du comte de Lannoy que les bals étaient fréquents aussi à la salle Levoz.

DEUX DEJEUNERS A LA NOUVELLE SALLE

9

AU TAILLEUR ALEXIS MARECHAL

D'après une note acquittée le 22 août 1790, le tailleur Maréchal a livré le 9 août :
6 aunes 1/2 deranquinet à 45 sous (28 esc. 2-2)

Façon, fil et soie de chaque culotte (10 esc. pour 2)

Poches et doublures des ceintures de chaque (6 esc.)

Façon d'un habit (15 escalins)

Petite fourniture (4 escalins 1/2)

Façon de deux vestes brodées à 5 esc. (10 esc.)

Doublure de chaque veste à 6 esc. (12 esc.)

Une garniture de boutons, 2 couronnes (19 esc. 5)

En date du 16 août, livré :

3 aunes 1/4 de satinette à 8 esc. (26 esc.)

Façon (5 esc.)

Poches et garnitures (3 esc.)

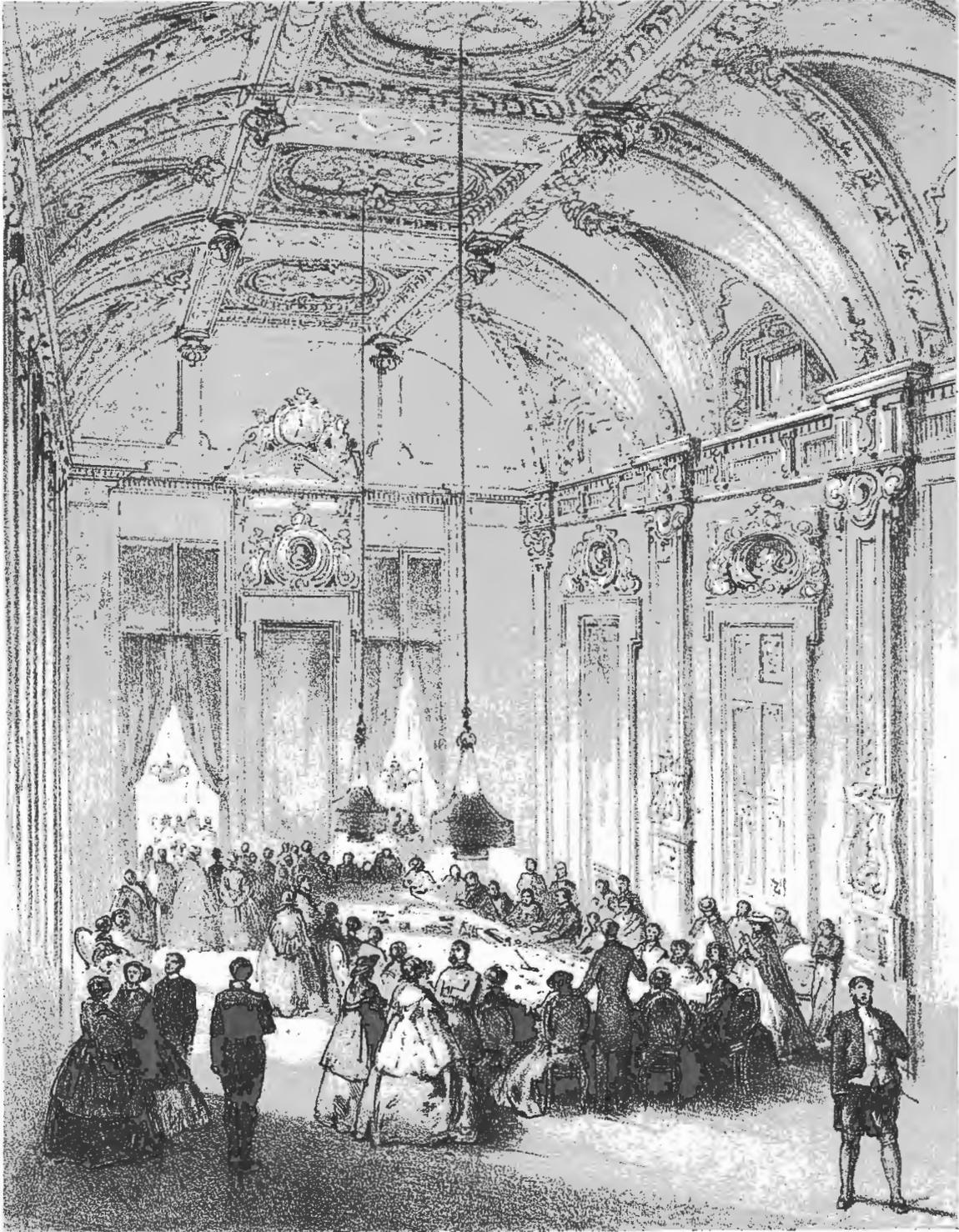
Le comte de Launoy a payé 3 louis, 23 escalins.

DES CHEVAUX

7

DU THE A LA REDOUTE

1



La Redoute, salle de jeux (Ghémar, éditeur).

	Fl.	P.	L.
LE DEJEUNER A LA NOUVELLE SALLE	3		
AU BAL A LA REDOUTE	2	8	3
UNE CHABRAQUE VERTE ET BLANCHE	9	15	1
C'était une couverture de la selle du cavalier (Dictionnaire de J. Haust).			
UNE CONTRE SANGLE			
Partie du harnachement d'un cheval			
AU BAL A LA NOUVELLE SALLE	2	8	3
POUR LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS	4	17	2
UN FOUET	2		
AU DEJEUNER A LA NOUVELLE SALLE	3		
AU BAL A LA NOUVELLE SALLE	2	8	3
UNE PAIRE DE GANTS BLANCS	1	10	
UNE DEMIE BOUTEILLE D ORGEAT CHEZ KARRE	1	10	
Boisson faite de semences, d'amandes et de sucre et qui servait pour les catharres à la poitrine (Dictionnaire Forir).			
MON DINER A LA CHASSE	2	8	3
AU BAL A LA NOUVELLE SALLE	2	8	3
A LA REDOUTE POUR THE, ORGEAT, ETC	3		
AU BAL A LA REDOUTE	2	8	~
A GUILLAUME POUR MUSIQUES, VIOLONS ET CONCERTS	4	17	2
Nombreux étaient les mélomanes parmi les nobles. Certains d'entre eux jouaient d'un instrument en amateurs. Il était possible à Spa de louer des partitions et des instruments; de petits ensem- bles d'amateurs pouvaient se constituer pendant la saison parmi les Bobelins.			
AU BAL A LA NOUVELLE SALLE	2	8	3
UN ETEIGNOIR EN PORCELAINE DE SAXE	4	17	2
AU PICNIC A LA NOUVELLE SALLE POUR QUATRE PERSONNES	4		
AU BAL A LA REDOUTE	2	8	3
UNE BOITE VERNISSEE POUR LE THE ET SUCRE	19	10	
UNE BIROUGE POUR ALLER DE SPA A LIEGE ET REVENIR			
DRINGELT ET TOUT	21	18	3

	Fl	P.	L.
Birouche : voiture légère à 2 roues (J. Haust) cabriolet léger et très élevé (Forir)			
A DETAILLE, "AU SOLEIL", POUR LA NOURRITURE DES CHEVAUX			7
Auberge située à Stinval (Louveigné), relai de poste sur la chaussée Liège-Spa. La légende y situe une halte de Napoléon; l'histoire y a noté un arrêt du botaniste Bory de Saint-Vincent. Le mémoire d'A. J. Detaille porte qu'il a four- ni :			
Pour les 3 bidets, 4 quarts d'avoine et 5 sous de foin, soit Fl. 2-5			
Pour les chevaux de la voiture, 3 quarts d'a- voine : Fl. 1-10			
Pour le foin : Fl. 1-10			
Pour le dîner du cocher et une demi bouteille de vin de Bar et le café : Flor. 1-10			
Pour manger le soir le cocher avec les domes- tique : Fl. 0-5			
UN CHAPEAU ROND DE CHEZ DE ROMAN	17	1	1
On trouvait à ce moment deux modèles : le chapeau "à la Quaker" ou chapeau hollandais qui était rond, à larges bords (voir le portrait de Goethe à la campagne par J.H.W. Tischbein); et le cha- peau "à la Jack" ou jockey, petit, rond, orné d'une ganse ou d'une cocarde. (Mme Dornier-Buin et G. Dornier : "Le costume aux XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles".)			
DEJEUNER A LA NOUVELLE SALLE	4		
AU BAL A LA REDOUTE	2	8	3
AU SELLIER POUR RACOMMODAGE A LA VOITURE	4	18	
Le sellier J. Kayfer a surtout recousu les rênes, harnais et sièges. Il a aussi loué une selle de dame sept jours à 5 sous par jour.			
LE DEJEUNER A LA NOUVELLE SALLE	4	17	2
AU BAL A LA REDOUTE	2	8	3

	Fl. P.	L
LE DEJEUNER A LA NOUVELLE SALLE	4 17	2
LA NOURRITURE DES CHEVAUX A THEUX	2 8	3

POUR DES LIVRES CHEZ BOLLEN

Librairie liégeoise qui vendait ou louait des livres. Au Fond Albin Body, on peut consulter un "Catalogue général des livres nouveaux et autres en tous genre qui se trouvent à Liège" chez J.A. Bollen, et à Spa, en temps de saison, chez le même, rue de l'Assemblée. J.-A. Bollen, 1785, in-8°.

Spa possédait, dès avant 1780, un cabinet de lecture. Les étrangers payaient un écu pour lire les journaux pendant toute la saison.

(G. Spailier : Histoire de Spa, p.103)

TROIS DEJEUNERS A LA NOUVELLE SALLE	8	
QUATRE AULNES DE DRAP POUR UNE CAPOTTE	39	
Manteau pour homme avec un col rabattu et des poignets de la fin du XVIIIe siècle.		
A PREUSS	2 8	
Ce serviteur avait payé pour son maître des boissons, dringuelles, aumônes, une livre de poudre et un bassin. Il écrit en allemand.		
EN DEJEUNERS PENDANT UN MOIS A LA NOUVELLE SALLE	34	
DOUZE GRANDES TASSES A THE DE PORCELAINE DE SAXE AVEC CAISSE ET EMBALLAGE	30 15	

Un magasin-dépôt de la manufacture de Saxe-Meissen avait été établi à Spa aux environs de 1780. Pendant une quinzaine d'années, on y vendit, aux prix courants de cette manufacture des services à café, à thé, des coupes, plateaux, saladiers, terrines, assiettes, chocolatières... Les pièces reproduisaient des paysages d'Antoine Le Loup, dit "Le Dauphin" (1730-1806). Le magasin, selon A. Body, était situé depuis 1786 sur la Grand-Place, n°42, à l'enseigne "Au Coeur brûlant". (Voir l'article

Fl. P. L.

de P. Den Dooven : "Un magasin de porcelaines à Spa au XVIIIe siècle, in Bulletin d'Histoire et Archéologie spadoises, n°25,26 et 32). Dans le relevé du comte de Lannoy on a trouvé mention plus haut d'un bouquet et d'un éteignoir en porcelaine.

LE DEJEUNER A LA NOUVELLE SALLE	2	
RESTITUE A BACKHAUS	3	18
AU CHASSEUR, POUR DRINGELT	9	5
Il peut s'agir d'un groom ou d'un forestier.		
AU MARECHAL	19	10
Il s'agit du maréchal ferrant		
AU CUISINIER	19	10
AUX DOMESTIQUES ET SERVANTES	19	10
A GUILLAUME POUR MUSIQUES, CORDES ET VIOLONS		
PRETES	9	15
TOTAL :	613F.19	P. 11 L.

Si nous regroupons les différents secteurs de dépenses afin de mettre en relief les aspects les plus caractéristiques de la vie du Bobelin Félix de Lannoy, nous pourrions constater que s'il est logé à l'Hôtel de Prusse, il déjeune une fois au Waux-Hall, une fois à la Redoute, neuf fois et pendant un mois à la Nouvelle Salle. Le comte a enrichi sa garde-robe chez le tailleur Maréchal et acquis une capotte avec un chapeau rond, sans oublier des bas de soie, trois paires de gants et deux paires de souliers pour ses enfants. Ses plaisirs ont été la lecture, les séances musicales et les bals (cinq fois à la Nouvelle Salle et autant à la Redoute). Il a excursionné à Liège, à Theux et à la cascade de Coo; il a assisté à un picnic, à une course aux chevaux, à une chasse aux chiens courants suivie d'un dîner. On a pu le rencontrer à "Annette et Lubin", à la comédie et, évidemment, aux fontaines. Ses emplettes ont consisté en objets d'utilité courante comme papier, cire d'Espagne, brosse, fouet... mais aussi en ouvrages de luxe : jolités de Spa (deux écritaires,

une boîte pour le thé et le sucre) et porcelaines de Saxe (éteignoir et tasses à thé). Ses frais de déplacement sont importants : de Lannoy loue accidentellement selle et voiture et constamment des chevaux; il fait réparer sa voiture de voyage et les harnais de son équipage. N'oublions pas non plus les pourboires remis tant au personnel de l'Hôtel de Prusse qu'aux cochers et palefreniers.

Pourtant que d'éléments de la vie spadoise ou tout simplement journalière dont il n'est pas fait mention dans son relevé ! On n'y trouve aucune somme pour le don traditionnel aux capucins, pour la rémunération des préposées aux fontaines; on n'y parle pas de bains, ni de consultations du médecin, ni de préparations pharmaceutiques.

Quant au jeu, le comte ne le mentionne pas dans son état. Un feuillet de sa main placé en annexe indique cependant des gains et pertes en couronnes. de Lannoy reconnaît avoir gagné dix-neuf fois; en totalisant des gains allant d'une à neuf couronnes, il arrive à septante-trois couronnes de profit; mais il a perdu à vingt-quatre reprises, pertes s'échelonnant d'une demie à dix couronnes pour un montant de nonante-six couronnes. En établissant la balance, le comte pouvait constater vingt-trois couronnes de déficit. La couronne valait à ce moment 4 Fl. 17 P. 2 L., c'était donc 112 florins, 2 Patars, 2 Liards qu'il aurait dû ajouter à ses débours.

En grand seigneur, Félix de Lannoy aura invité l'abbé "De huy" à l'accompagner et vraisemblablement a-t-il demandé à l'abbé d'avancer de petites sommes. Il est en effet question dans une autre note acquittée par "De huy" d'argents déboursés; il y indique des fruits (abricots, poires, pêches, noix, raisins), des buts d'excursion (à Verviers, à la cascade de Coö), des aumônes, papier, encre, plume, cartes et port de lettre pour un montant de 17 florins, 2 patars et liards qu'il faudrait encore ajouter au 613 florins du relevé.

Tels sont donc quelques aspects de la vie réelle d'un riche gentilhomme qui pouvait se permettre, en fin du XVIIIe siècle, de dépenser en un peu plus d'un mois, le salaire d'un ouvrier pendant trois ans. Si l'on se souvient qu'un ouvrier gagnait alors un florin par jour, on peut toujours déclarer scandaleuses toutes ces dépenses d'un favorisé de la richesse. Mais n'oublions pas que celles-ci assuraient la subsistance de nombreuses familles spadoises, que du fabricant de jolités à l'hôtelier en passant par le tailleur, le sellier et le libraire, pratiquement toute la population de Spa comptait sur les Bobelins pour fonder sa cuisine.

=====
Alexis DOMS

VICTOR HUGO ET SPA (Suite)

=====
(Hist. et Arch. Spad. Sept.-Déc.-Mars)

LES FOLLES PARTIES DE 1869 : CHARLES HUGO AUX JEUX DE SPA.

Le 11 juin 1869, l'Administrateur de la Sûreté publique adresse une dépêche confidentielle au Commissaire de police de Spa : il s'agira de surveiller étroitement Charles Hugo qui loge avec son épouse à l'Hôtel des Pays-Bas. Même chose pour Rochefort, s'il revenait. Un rapport journalier doit être envoyé à Bruxelles.

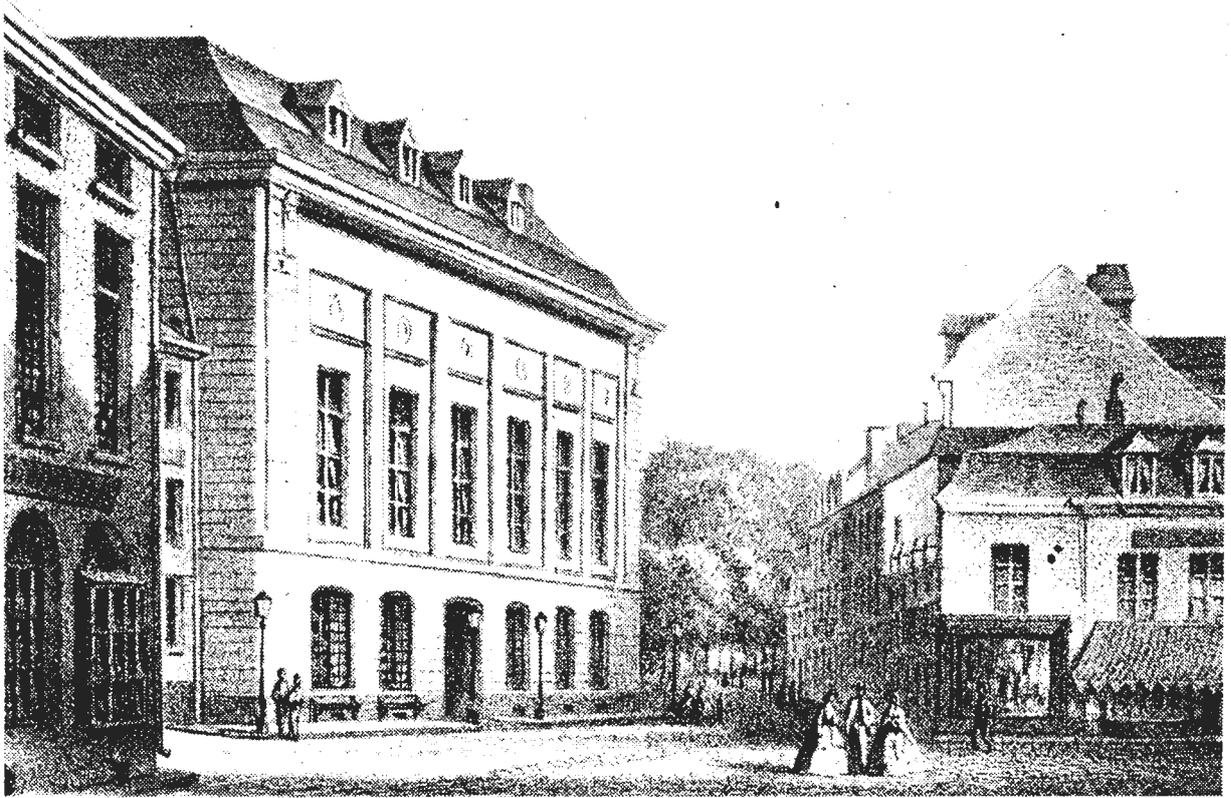
Pendant plus d'un mois, du 13 juin au 19 juillet, le Commissaire, Roch Henet exercera consciencieusement la surveillance : les trente et un rapports conservés dans le "dossier Hugo" permettent de cerner quelques aspects de la personnalité du fils aîné du poète.

Trois jours après son arrivée, "les pertes faites au jeu par Charles Hugo s'élèvent à 1500 francs" (79). Roch Henet, qui gagne, lui -annuellement- 3300 francs, primes comprises, n'imagine pas que Charles pourra maintenir ce rythme. "Je ne le crois pas dans une position de fortune très brillante, car il a emprunté à M. le Directeur-gérant des jeux de Spa une somme de 500 francs, pour laquelle il a fait un reçu ou une promesse de remboursement au 5 juillet prochain." (80). Pourtant, le 25 juin, "Charles Hugo est toujours à Spa et joue constamment au Trente-et-Quarante." (81) Le 28 juin, il semble finalement sans argent, mais... le 2 juillet, il a obtenu de nouveaux prêts : "Le sieur Charles Hugo est toujours logé à l'Hôtel des Pays-Bas, où il doit 1700 francs pour frais de logement et de nourriture, plus 800 francs que l'hôtelier, M. Decock, a eu le tort de lui prêter. (...) Le sieur Charles Hugo est constamment dans les salons de jeux et s'il ne joue pas continuellement, c'est qu'il n'a pas assez d'argent; sa dame joue aussi. Hier encore, il a demandé de l'argent à un hôtelier, mais celui-ci a refusé de lui en donner." (82)

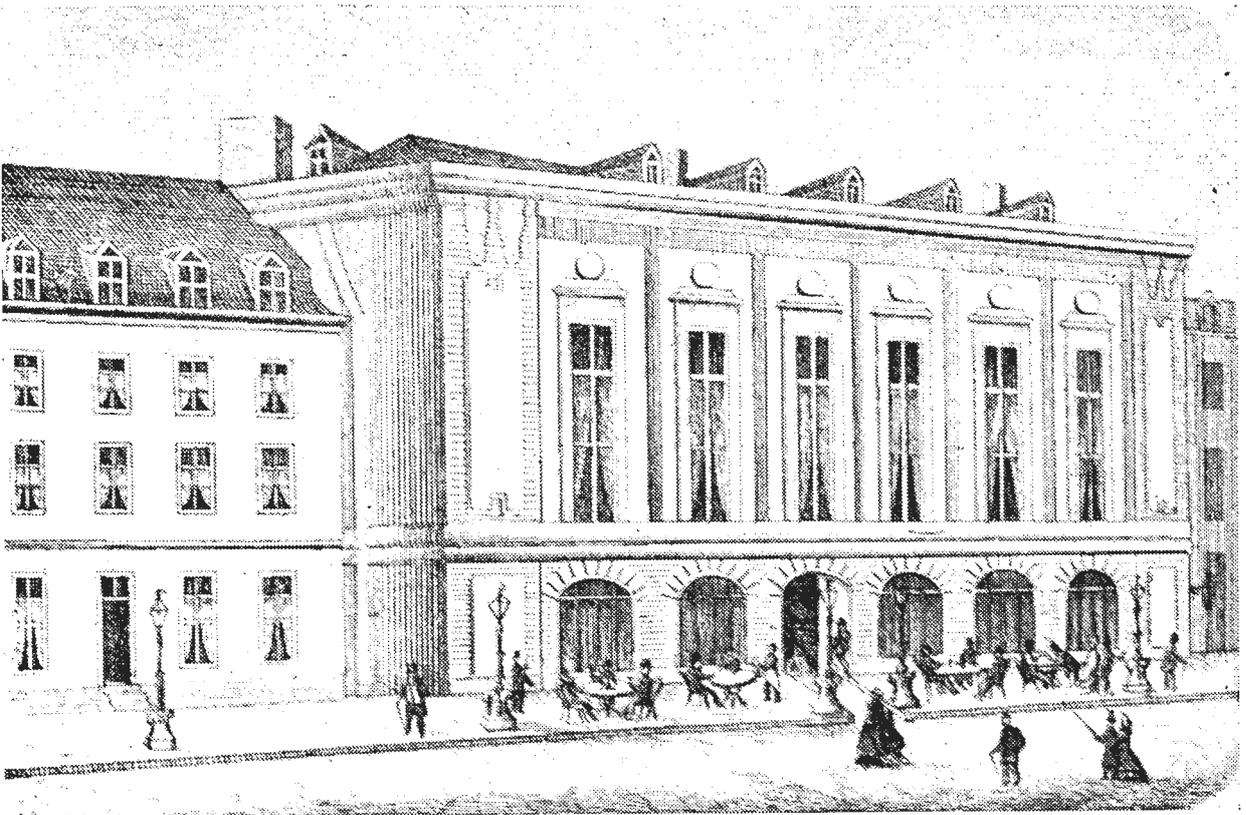
Casse-cou ! crie le Commissaire ; "Le 5 de ce mois, il doit payer une traite de 500 francs à M. Davelouis, Directeur-gérant des jeux de Spa, et pour laquelle il sera poursuivi, s'il ne s'exécute pas" (83) A la surprise de Roch Henet, Charles Hugo payera la traite avec trois jours d'avance, et continuera à jouer de plus belle. "Le sieur Charles Hugo avait reçu aujourd'hui 8 juillet- environ 2000 francs; mais à 3 h de relevée, il redemandait et obtenait de son hôtelier une somme de 300 francs et à 7 h du soir, il redemandait sans l'obtenir, à M. le Directeur-gérant des jeux, la somme de 500 francs, qu'il lui avait remboursée le 2 courant." (84)

S'il s'abstient de jouer le lendemain, "probablement à cause de la pénurie d'argent dans laquelle il se trouve", ce n'est que provisoire; le rapport du 13 juillet indiquera une dernière fois que "le sieur Charles Hugo est toujours à Spa et ne cesse de jouer" (85).

La passion de Charles pour le jeu confine à la frénésie, comme on le voit : si l'on tient pour exacts les chiffres du Commissaire, Charles a dépensé plus de 5000 francs sur le tapis vert (il faut y ajouter un minimum de 3000 francs de frais de séjour). Huit mille francs, soit treize fois le traitement annuel du chef des travaux municipaux par exemple, dilapidés en un mois ! (86). Une question se pose : d'où Charles tenait-il pareilles sommes ? Roch Henet s'était renseigné : comme rédacteur du Rappel, Charles recevait 1500 francs par mois; mais il n'exerçait ces fonctions-là que depuis deux mois à peine. (87) Pour vivre au-dessus de ses moyens, Charles devait donc emprunter sans compter. Roch Henet signale les prêts de Davelouis, le Directeur-gérant des jeux de Spa, et ceux de l'hôtelier. Il ignore le principal bailleur de fonds : M. Coenaes, marchand et fabricant de cigares à Bruxelles, qui est descendu à l'Hôtel des Pays-Bas le même jour que Charles Hugo... C'est une hypothèse que j'avance, mais elle repose sur de nombreuses preuves indirectes. La principale d'abord : à son décès en mars 1871, Charles laisse 42.000 francs de dettes; la créance la plus élevée - 16.790 francs - est pré-



La Redoute et la rue Royale, vue de la place Pierre-le-Grand vers 1860.



En-tête de lettre du « Café de la Redoute » en 1869.

*Extraits de la revue « Les Bobelins », janvier 1948. Avec l'accord du propriétaire des originaux,
M. Georges E. JACOB.*

sentée par un M. Coenaes. (88) Il s'agit bien du même personnage; nous le savons grâce à Henri Rochefort qui écrit : " La maison Hugo (place des Barricades) comptait parmi ses habitués un gros et riche marchand de cigares, nommé Coenass, dont la fortune s'était fortement consolidée par l'introduction en fraude de sa marchandise de Belgique en France." (89) Victor Hugo, député sans aucun doute de devoir rembourser tant d'argent mal utilisé au marchand, n'a pas manqué d'ironiser sur son nom, soulignant qu'il se prononce "Connas". (90). Néanmoins, après l'expulsion du territoire belge de Victor Hugo, le 30 mai 1871; c'est encore M. Coenaes qui fut chargé par François-Victor et par le poète de leur faire parvenir le courrier de la place des Barricades. (91)

Hormis M. et Mme Coenaes, Charles Hugo ne semble avoir qu'un seul ami à Spa : "un sieur Antoine Mitchell, rentier à Paris et proche parent de Robert Mitchell, homme de lettres très connu dans le monde du journalisme". (92) Mais il cherche à "diversifier" ses relations. Cela n'échappe pas au Commissaire qui, très sérieusement, le 30 juin, transmet l'information suivante (elle mérite d'être reproduite in extenso) : "Une dame disant être la Comtesse Sigismond Festetiti de Colna (Hongrie), réside en cette ville où elle occupe un splendide appartement en l'hôtel garni enseigné : Aux Champs Elysées, rue de la Sauvenière - elle est accompagnée de 2 enfants et de deux domestiques du sexe féminin. Pour pouvoir causer à cette personne, M. Hugo charge un de ses amis, un M. Mitchell de tenir société à sa dame. Pendant ce temps, M. Hugo tient une conversation très assidue avec cette étrangère. Il y a deux jours, il est entré avec cette personne dans la salle de bal, mais immédiatement il partit de là, car, je ne sais par quel hasard, Mme Hugo se trouva derrière son mari. Mme Hugo qui est une personne très modeste et qui paraît être de bonne compagnie, avait probablement comme moi suivi le manège de son mari. Il y a quelques jours, j'ai cru convenable pour la bonne tenue des salons de jeux d'en interdire l'entrée à des filles du demi-monde. M. Hugo est venu chez moi me demander de laisser rentrer une de ces femmes. J'ai nettement refusé.

Le soir même au café de la Redoute, M. Hugo, devant tout le monde, pressait la main de cette femme. J'oubliais de dire que j'ai fait demander à cette Comtesse de Festetiti un document quelconque établissant son identité ! - J'attends. Cette famille de Festetiti est très noble et très opulente et la personne dont il s'agit n'a ni les allures ni le maintien d'une personne de haute distinction; c'est non seulement mon opinion, mais encore celle de bon nombre de personnes du monde." (93)

Quelques jours plus tard, Roch Henet pouvait annoncer deux bonnes nouvelles à la Sûreté. 1° L'honneur d'Alice Hugo, enceinte de Jeanne (qui naîtra le 29 septembre), est sauf : "M. Charles Hugo persistant à adresser la parole à la Comtesse Sigismond de Festetiti, cette dame lui a dit : -Monsieur, votre nom m'est très connu, mais je ne puis vous autoriser à me parler qu'à la condition d'être présentée à votre dame. M. Hugo a été désappointé et s'abstient de lui parler." (94); 2e La Comtesse n'est pas celle qu'il croyait. C'est une personne honorable. "Elle a un appartement à Paris, boulevard Malesherbes où est encore sa mère qui doit arriver un de ces jours à Spa." (95)

La Sûreté doit s'étonner : Charles Hugo s'occupe du jeu et des femmes, soit; mais, la politique ? Car, enfin, Le Rappel vient de connaître des moments difficiles à Paris : le journal a été suspendu du 13 au 23 juin, des mandats d'amener ont été lancés contre plusieurs de ses rédacteurs pour "complot contre la Sûreté de l'Etat, et l'ami Rochefort a été condamné à trois ans de prison, à mille francs d'amende et à la déchéance de ses droits d'éligibilité (96). Charles est-il indifférent à cela ? Pas tout-à-fait.

A deux reprises, Roch Henet note que le fils Hugo est sorti de sa réserve habituelle. Le 24 juin, "une personne de sa connaissance lui ayant dit : "Rochefort devra probablement quitter la Belgique", Charles a répondu : "A sa place, je continuerais ma Lanterne et on n'oserait pas m'obliger à quitter le sol belge." (97) Le 27 juin, "sans se gêner", il s'est encore écrié

devant plusieurs personnes, en narguant le Commissaire : "Le gouvernement français vient de commettre une nouvelle infâmie en condamnant Rochefort à 3 ans de prison et à l'interdiction de ses droits civils et politiques. L'Empire va faire la guerre et, dans peu de temps, la Belgique sera annexée à la France. Les relations entre les deux pays, relativement à la question franco-belge sont rompues." (98)

En clair : la Belgique, qui, sous prétexte de neutralité poursuit Rochefort, se fait l'alliée objective de son pire ennemi : et la France impériale ne tardera pas à prouver sa "reconnaissance".

En quarante jours de séjour, Charles ne tiendra pas - publiquement - d'autres propos subversifs.

Il n'a pas écrit non plus un seul article pour Le Rappel. Le vif mécontentement de l'administrateur du journal est bien compréhensible. La Sûreté a rencontré un viveur là où elle attendait un conspirateur.

Rentrés à Bruxelles du 19 juillet au 3 août, Charles et son épouse feront encore une apparition à Spa du 4 au 9 août, accompagnés de leur fils Georges et de François-Victor. La dernière dépêche de Roch Henet apprend à l'Administrateur de la Sûreté publique leur départ en même temps que la présence de Victor Hugo à Bruxelles : "Spa, le 9 août 1869. - Conformément au contenu de votre dépêche du 11 juin dernier, j'ai l'honneur de vous informer que le sieur Victor Hugo, père, étant arrivé à Bruxelles, a rappelé auprès de lui ses deux fils François et Charles, lesquels sont partis aujourd'hui pour Bruxelles - au moins c'est là le prétexte qu'ils ont donné à leur départ précipité." (99)

Un mois plus tard, le 14 septembre 1869, Victor Hugo prononce à Lausanne le discours d'ouverture du IIIe Congrès de la "Ligue internationale pour la Paix et la Liberté". En 1867, il avait décliné l'invitation des organisateurs; cette fois, il a accepté

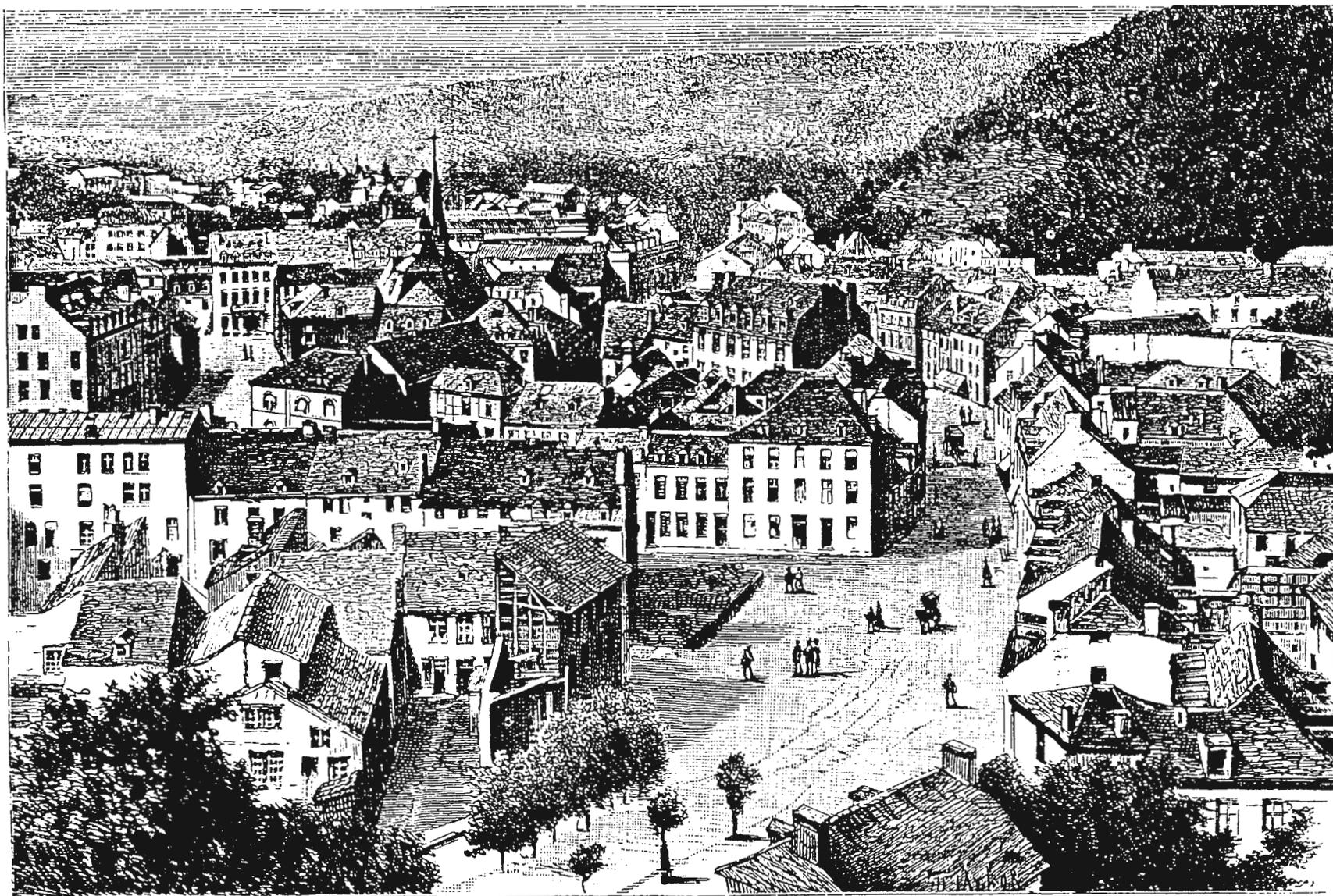
la Présidence d'honneur. Chacune de ses allées et venues, chacune de ses interventions provoque des manifestations d'enthousiasme. Elles galvanisent l'exilé de Guernesey qui, pour la première fois, peut mesurer concrètement sa popularité. "L'ennemi, dit-il aux Congressistes, c'est ce qui règne, gouverne, agonise en ce moment." Il faudra peut-être, très bientôt, une révolution pour l'abattre; mais ensuite, la République et le socialisme triompheront. Le règne de la Liberté permettra la création des Etats-Unis d'Europe.

Ce qui agonise... La troupe a ouvert le feu sur des grévistes à la Ricamarie en juin : 13 morts; à Aubin, en octobre, elle a tué encore 14 ouvriers. Charles Hugo, "qu'un devoir de famille cher et sacré a retenu cet été aux eaux et à la campagne (la naissance le 29 septembre 1869, à 8 mois, de Jeanne Hugo)" (100), est rentré à Paris. Il dénonce violemment ces assassinats dans Le Rappel; d'où, quatre mois de prison et 1000 francs d'amende, malgré la plaidoirie de Gambetta.

1870 : LES DERNIERS SEJOURS.

Rochefort est rentré lui aussi, grâce à un sauf-conduit obtenu à l'occasion des élections complémentaires de novembre : le Lanterrier est élu député de la 1ère circonscription de Paris. Se démarquant des Hugo, il crée un nouveau journal : La Marseillaise. Le 10 janvier 1870, Pierre Bonaparte assassine d'un coup de pistolet Victoir Noir, l'un des collaborateurs de Rochefort. La Marseillaise lance aussitôt un appel à l'insurrection. Les cent mille personnes qui assistent aux funérailles du journaliste républicain sont à un cheveu de passer aux actes. Furieux de sa frayeur, le Corps législatif ordonne l'arrestation d'Henri Rochefort; il attendra la fin de l'Empire dans les cachots de Sainte Pélagie. Bon débarras !

Les rédacteurs du Rappel pourraient bien l'y suivre pour les mêmes raisons ("provocation à la désobéissance des armées") et pour avoir osé publier après l'acquittement du criminel Pierre Bona-



*Vue générale de Spa. Dessin de Taylor, d'après une photographie.
Compléments fournis par l'auteur : Extrait d'une revue non datée mais parue vers 1885-1890.
La vieille église de Spa permet de dire qu'elle représente la ville telle que les Hugo l'ont découverte.
De plus, dans la rue du Marché, on aperçoit l'Hôtel du Lion Noir (où Hugo a logé) et on devine l'entrée
de la Promenade de Quatre Heures où est situé l'Hôtel des Pays-Bas (où les fils Hugo descendaient habituellement)
(fin de texte).*

parte, un article excitant "à la haine et au mépris du gouvernement". Le terrain serait ainsi dégagé pour le plébiscite par lequel le Peuple français approuvera les réformes libérales de Napoléon III.

Début avril 1870, Charles et François-Victor Hugo regagnent la Belgique pour échapper aux multiples condamnations dont ils sont, ou risquent d'être, l'objet.

Le Commissaire spadois annonce l'arrivée de Charles et de son épouse le 14 mai, à l'Hôtel des Pays-Bas, "Comme toujours, ajoute-t-il, le sieur Hugo se livre au jeu et déjà aujourd'hui (15 mai) il s'est associé à un banquier pour obtenir mille francs." (101) La Sûreté demande néanmoins qu'il soit soumis à une "surveillance toute spéciale" (trois rapports par semaine), et que François-Victor, s'il vient à Spa, soit soumis "à la même surveillance". Le 16 mai, Roch Henet signale que Charles a regagné Bruxelles : "Pendant son court séjour ici, il n'a vu personne de connaissance et s'est occupé exclusivement de jeu." (102)

Le 6 juin, la correspondance reprend. "Conformément à votre dépêche en date du 17 de ce mois n° 110558, j'ai l'honneur de vous informer que le sieur François-Victor Hugo, qui en fait l'objet, est arrivé en cette ville." Et il n'est pas seul. "Il est accompagné d'une fille du prénom de Berthe dont j'ignore le nom de famille, qui demeure à Bruxelles chez un marchand de tapis à l'angle de la rue Neuve et de la rue Saint-Michel." Le Commissaire se renseigne : elle s'appelle Berthe Jory, sans profession, âgée de 23 ans, née à Bordeaux.

"Le sieur Hugo se promène avec sa maîtresse dans les salons et en ville, mais joue très peu." Il fréquente aussi avec assiduité "le sieur Eugène Van den Eynde, propriétaire à Bruxelles et qui se dit le beau-frère de M. Delecourt, Juge d'instruction à Bruxelles. Ce dernier qui est âgé d'environ 24 ans, est accompagné d'une fille (Louise Malville, 24 ans, artiste dramatique) et l'un et l'autre jouent du matin au soir." Ce n'est pas

tout. Pour compléter le tableau, le Commissaire signale encore que le sieur François-Victor "est aussi en société avec une fille publique de Bruxelles, nommée Philippine Plateaux qui a en ce moment pour amant M. Albert Nagelmackers, un jeune homme d'une famille très honorable à Liège." (103) Voilà qui détrompera les biographes qui ont pu penser que François-Victor Hugo, après ses multiples déceptions amoureuses, s'était "réfugié" dans l'homosexualité. Du beau monde, ces jeunes rentiers, doit penser le Commissaire !

Dès qu'ils ont quitté Spa, le 7 juin après-midi, le Commissaire se rend au Grand Hôtel, où le fils Hugo a logé avec Berthe Jory, puis au Grand Hôtel des Bains, où logeait l'autre couple. "J'ai dressé procès-verbal à charge des sieurs Leroy-Tailor et Bass-Cogez, pour avoir négligé d'inscrire ces personnes (sur leur registre)" (104)

François-Victor Hugo reviendra une toute dernière fois à Spa, le 10 juillet 1870, avec Berthe Jory. Un seul rapport du Commissaire qui ne signalera pas la fin du séjour. "Il est descendu au Grand-Hôtel où il vit maritalement avec sa maîtresse - celle-ci joue, mais pas le sieur Hugo qui ne paraît pas. Il n'a aucune autre relation à Spa, ni Belge ni étrangère. Il se livre souvent à la lecture des journaux. Sans doute y suit-il, avec anxiété, les informations qui annoncent l'imminence du conflit franco-prussien.

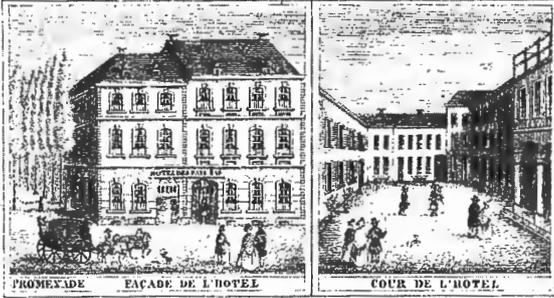
Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre. Le 4 septembre, Napoléon Dernier est déchu et la République est proclamée à l'Hôtel de Ville de Paris. Henri Rochefort sort de Sainte-Pélagie et entre dans le Gouvernement de la Défense nationale. Le lendemain, après vingt ans d'exil, Victor Hugo retrouve la capitale française.

(A suivre.)

Guy PEETERS

HOTEL DES PAYS-BAS
à SPA
 pres de la Redoute.

à deux pas
DE LA FONTAINE
du
POUJON.



PROMENADE FACADE DE L'HOTEL COUR DE L'HOTEL

à proximité
de L'ÉTABLISSEMENT
des
BAINS.

TENU PAR
MAD^{ME} GOEBBELS VINCQUEROY
 Table d'hôte à 3 heures

Dessiné par J.M. Roussier *Gravé par J. Van der Auwera*

Hôtel des Pays-Bas.
 Lithographie dite
 carte porcelaine,
 antérieure à la carte
 illustrée.
 Original :
 125 x 82 mm
 (Coll. privée)



M^{rs} Rochefort au vélodrome 22 juillet 1914

Photos :
 Coll. du Musée de
 Spa



*M. de Bossche M. de Videntagne H. Rochefort M. de V. de B.
 de Damblancq Lemaire Colard J. de Lincet L. de Bode
 son fils*
au vélodrome de Spa, 22 juillet 1894.

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (Suite)

79. Archives générales du royaume, dossier V.H., 2e section, n°72.
 80. *ibid.*, n° 73
 81. *ibid.*, n° 77
 82. *ibid.*, n° 84
 83. *ibid.*, n° 84
 84. *ibid.*, n° 90
 85. *ibid.* n°93.
 86. voir Rapport de l'administration communale de Spa, 1872. -
Recettes et dépenses 1871, pp.47-50.
 87. Archives générales du royaume, dossier V.H., 2e section n°93.
 88. HUGO Victor, Choses vues 1870-1885, Collection Folio, p.160.
 89. ROCHEFORT Henri, Les aventures de ma vie, Ramsay. p.123.
 90. HUGO Victor, Choses vues 1870-1885, v.note p.482.
 91. Archives générales du royaume, portefeuille 705 du Tribunal
Correctionnel de Bruxelles, Pro justicia du 4 juin 1871, n°585.
 92. Archives générales du royaume, dossier V.H., 2e section n°83.
 93. *ibid.*, n° 77
 94. *ibid.*, n° 80
 95. *ibid.*, n° 82
 96. ANGRAND Pierre, *op.cit.* p.271.
 97. Archives générales du royaume, dossier V.H., 2e section, n°76.
 98. *ibid.*, n°79
 99. *ibid.* n° 102
 100. *ibid.* coupure de presse, n°112
 101. *ibid.*, 2e section n° 107.
 102. *ibid.* 2e section, n°109.
 - 103, *ibid.* n°110.
 104. *ibid.*, n°111 et 112
 105. *ibid.* n°113.
-

Suite de la page 50: Nos lecteurs écrivent.

Des soldats révoltés avaient lardé de coups de couteau ou de baïonnette le plateau de la grande table qui, malgré la restauration, en porte encore la trace. "

Monsieur Georges Couvreur propose ensuite de solliciter éventuellement les souvenirs de Madame Leyh.

Madame Leyh a bien voulu recevoir mon épouse; son accueil a, comme de coutume ^{été} fort agréable et nous devons à sa gentillesse et à sa mémoire extraordinaire la confirmation du texte de Monsieur Georges Couvreur. S'y ajoutent des éléments ne manquant pas d'intérêt.

Effectivement le mobilier de la salle à manger Empire a bien servi à la résidence impériale du Neubois. Il n'appartenait pas au mobilier de l'Hôtel Britannique mais en propre au beau-père de Madame Leyh. Il occupait, dans ses appartements privés à l'entresol de l'hôtel, une salle où lustres, plafonds moulurés, bibelots et meubles, tout était de style Empire.

C'est par ses fils que Madame Leyh sait que le dessous de la table portait des cachets impériaux. Ils doivent encore s'y trouver.

Je dois enfin à ma nouvelle voisine, Madame Christian Baquet, née M. Leyh, une précision qui peut permettre d'effacer une confusion vieille de décennies: le prénom de son père était FRANCK tandis que son grand père se prénomait FRANS.

2. Par une autre lettre adressée à mon épouse, Madame Pierre Baar, née Peltzer nous apprend:

" Encore un bien petit souvenir sur Guillaume II. Ce n'est même pas de l'Histoire !

Au Neubois, résidence de Guillaume II, dans le cabinet de toilette de mon oncle Edouard, qui fut le sien, on avait installé autour de la cuvette du W.C. un fauteuil avec des bras et, dans un coin on avait cloué deux lattes en équerre pour y placer le sabre sans que celui-ci ne tombe.

Au dossier des chaises de la salle à manger, trois clous pour le Kaiser, 1 pour son épouse !! Toutes les chaises étaient identiques. Est-ce naïf ?? !...".

Je m'en voudrais d'ajouter un mot.

3. Par ailleurs et dans un autre registre, Monsieur et Madame Camille Massart s'étant rendus au siège de la Société Générale de Banque, à Bruxelles, " pour y contempler les merveilles de l'exposition " La mesure du temps ", ajoutent, dans une lettre datée du 8 mars 84: "Nous y avons vu une très belle montre en or uni, oeuvre de J.Ph. DAMBLEVE de Spa, en 1795. D'un diamètre de 5,6 cm., elle comporte de multiples indications: heures et minutes, jour de la semaine, mois de l'année. Les aiguilles sont en or sur cadran émaillé blanc. Elle appartient à un collectionneur privé.

Ne croyez-vous pas qu'il serait intéressant de le mentionner en fin d'un prochain bulletin parmi les informations ?

J'ai trouvé mention d'un Damblève, marchand vers 1776, dans l'ouvrage de Monsieur Leestmans " Messieurs d'Ardenne"(p.186). C'est peut-être un parent de celui de Spa.

Ce nom de Damblève ne se retrouve plus dans notre région, du moins si j'en crois mes rapides recherches dans les listes téléphoniques de secteur Verviers, Spa, Spa, Stavelot, Malmédy ."

Un de nos lecteurs aurait-il un complément d'information au sujet de J.Ph. DAMBLEVE? Peut-être l'auteur de " Messieurs d'Ardenne ", que nous avons le plaisir de compter parmi nos membres ?

4. Par une missive toute récente, le Pharmacien Colonel Louis Pironet nous adresse à l'intention de nos lecteurs les renseignements suivants:

Protection du patrimoine architectural de l'entité spadoise

La revue du Moniteur Belge du 19.01.84 informe de la parution d'un arrêté de l'Exécutif du 06.10.83 classant les façades et toitures du château de Hautregard à Theux (La Reid) à l'exception de la façade sud-ouest du 19ème siècle.

Concernant la protection de la nature:

Depuis le 27 février 1984, un arrêté interdit l'emploi d'herbicides en région wallonne sur les accotements, bermes et autres terrains du domaine public faisant partie de la voirie, dans les parcs publics, sur les terrains dont une autorité publique est propriétaire, usufruitière...lorsqu'ils sont:

- utilisés à une fin d'utilité publique, en ce compris les réserves domaniales et forestières...
- attenants à un bâtiment utilisé par l'autorité publique, tels que, notamment ...des écoles publiques..

Protection des oiseaux.

Le Comité International pour la protection des Oiseaux (CIPO), est un groupe d'experts présents dans pratiquement tous les pays de la Communauté Européenne.

Notre concitoyen, André Rappe, docteur en pharmacie et ornithologue réputé, est présent dans la section belge.

Le 02 avril 1979, les Communautés Européennes adoptaient une directive sur la conservation des animaux sauvages et de leurs habitats. Parmi les obligations des Etats membres figurait la détermination des zones indispensables à la survie des oiseaux les plus menacés.

La Commission de la CEE a chargé le CIPO de lui remettre un inventaire de ces sites. Les résultats ont été présentés pour la région wallonne par P. Devillers, administrateur d'AVES et attaché à l'Institut Royal des Sciences naturelles.

Parmi les dix-neuf zones sélectionnées pour la Wallonie figurent:

- le plateau de Spa-Malchamps.
- les Hautes Fagnes, c'est-à-dire grosso modo le périmètre du futur parc naturel du même nom.

L'espoir des auteurs est que cet inventaire serve au Fonds Européen de l'environnement, c'est-à-dire que ne pourraient être subsidiés par celui-ci que les projets qui concernent des sites inventoriés.

Mais au-delà, un tel inventaire devra être accepté par tous les 'décideurs' de l'aménagement du territoire dans notre région...

(Extrait de la revue Environnement 2/84)

5. Nous terminerons cette longue mais intéressante rubrique par un rappel bien nécessaire. Le Musée est ouvert, du 16 juin au 16 septembre 1984, TOUS les JOURS mais uniquement de 14.30 heures à 17.00 heures.

Maurice RAMAËKERS